



**Rapport Programme
Local de Prévention des
Déchets Ménagers
Assimilés
-
PLPDMA (2018/2025)**

Sommaire

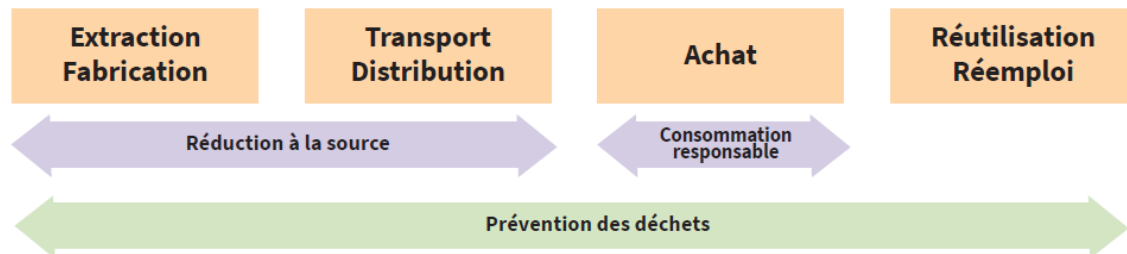
1	Contexte	5
1.1	Définition de la prévention des déchets	5
1.2	Le cadre réglementaire du Programme Local de Prévention Déchets Ménagers et Assimilés du SIRTOMAD	5
1.3	Le SIRTOMAD : Syndicat mixte de traitement des déchets	6
1.4	Organisation de la gouvernance du PLPDMA	7
2	L'état des lieux du territoire	8
2.1	Evolution de la population	8
2.2	Situation du territoire en termes de collecte et de traitement des déchets	9
2.2.1	Description du ou des systèmes de collectes	9
2.2.2	Description des installations SIRTOMAD	10
2.2.3	Les déchetteries des collectivités adhérentes	10
2.2.4	Extension des consignes de tri des emballages plastiques sur l'ensemble du territoire	14
2.3	Les données déchets du SIRTOMAD	16
2.4	La campagne de caractérisation des OMR 2016	17
2.5	Les acteurs et relais du territoire	18
2.6	Le programme de prévention lancé volontairement par le SIRTOMAD en 2010	22
2.7	Démarches transversales sur le territoire du SIRTOMAD	22
2.8	Synthèse et conclusion du diagnostic de territoire SIRTOMAD	24
3	Les objectifs stratégiques de réduction des déchets	25
3.1	Mise en place d'objectifs quantifiables vérifiables	25
3.2	Scénario tendanciel : évolution quantitative des Ordures Ménagères Assimilés et des Déchets Ménagers Assimilés (OMA + déchetteries)	26
3.3	Comportements des habitants en matière de prévention des déchets :	27
4	Les actions du PLPDMA	27
4.1	Moyens humains mis en œuvre	27
4.2	Axe 1 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	28
4.2.1	Action n°1 : Développer les pratiques de broyage des déchets verts :	28
4.2.2	Action n°2 : Promouvoir les pratiques de compostages individuelles	29
4.2.3	Action n°3 : Promouvoir le compostage collectif (restauration, immeuble, quartier)	31
4.2.4	Action n°4 : Etudier la valorisation des biodéchets	33
4.3	Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	34
4.3.1	Action n°5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires	34
4.3.2	Action n°6 : Promouvoir l'utilisation de l'application « Too good to go »	36
4.3.3	Action n°7 : Promouvoir l'utilisation du « Gourmet bag » chez les restaurateurs :	38

4.4	Axe 3 : Sensibiliser les acteurs et promouvoir leur action de prévention :	39
4.4.1	Action n°8 : Sensibilisation du Grand Public	39
4.4.2	Action n°9 : Sensibilisation des scolaires	40
4.5	Axe 4 : Mettre en place et renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation responsable	41
4.5.1	Action n°10 : promouvoir l'utilisation de sacs réutilisables	41
4.5.2	Action n°11 : promouvoir le tri, le réemploi et le recyclage des textiles	42
4.5.3	Action n°12 : Promouvoir l'apposition de l'autocollant « Stop pub »	43
4.6	Axe 5 : Augmenter la durée de vie des produits	44
4.6.1	Action n°13 : Promouvoir le réemploi et la réutilisation sur le territoire SIRTOMAD	44
4.7	Axe 6 : Être éco exemplaire	46
4.7.1	Action n°14 : Promouvoir les évènements pauvres en déchets sur le territoire SIRTOMAD	46
4.7.2	Action n°15 : Réduire la production de papier dans les mairies avec la « Charte zéro papier mairies »	47
4.7.3	Action n°16 : Promouvoir l'utilisation de l'eau du robinet	48
4.8	Axe 7 : Utiliser les instruments économiques	49
4.8.1	Action n°17 : Etudier la mise en place d'une tarification incitative	49
4.8.2	Action n°18 : Etudier la mise en place d'une tarification spéciale sur les territoires du Grand Montauban et de Terres des Confluences	50
4.9	Axe 8 : réduire les déchets du BTP	51
4.9.1	Action n°19 : Améliorer la connaissance de la gestion des déchets du BTP et la traçabilité	51
4.9.2	Action n°20 : Favoriser le réemploi et le recyclage des matériaux des entreprises du BTP	53
4.10	Axe 9 : réduire les déchets des entreprises	55
4.10.1	Action n°21 : Réduire les déchets des entreprises du territoire	55
4.11	Axe 10 : Organiser la gouvernance du PLPDMA	56
4.11.1	Action n°22 : Piloter, élaborer et suivre le plan d'action du PLPDMA	56
5	Le dispositif de communication	57
6	Le calendrier du PLPDMA 2018-2025	59
7	Les modalités de suivi et d'évaluation du programme	61
7.1	Le pilotage du PLPDMA	61
7.2	Evaluation du PLPDMA	61
7.3	La comptabilité analytique et les indicateurs de prévention, de collecte et de traitement des DMA saisi sous SINOE® déchets	61
7.4	Coût de gestion des déchets aidés	62
8	ANNEXES	63
8.1	Partenaires Application « Too good to go » 2018	63
8.2	Questionnaire clientèle gourmet bag :	64
8.3	Fiche Bilan type par commune	65
8.4	Sites de compostages partagés sur le SIRTOMAD :	68
8.5	Affiche MUPI 2017 :	69
8.6	Etat des prêts de gobelets réalisés en 2017 :	70
8.7	Engagement de l'entreprise pour la gestion des déchets de chantier	71
8.8	Panneau communication : filière plâtre déchetterie ECOSUD	72

1 Contexte

1.1 Définition de la prévention des déchets

La prévention de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (y compris le réemploi et la réutilisation).



Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

La prévention des déchets se caractérise par les termes suivants :

- **REDUIRE LES DECHETS** et **LIMITER LA NOCIVITE DES DECHETS**,
- **TRIER C'EST BIEN, JETER MOINS** c'est encore mieux !

1.2 Le cadre réglementaire du Programme Local de Prévention Déchets Ménagers et Assimilés du SIRTOMAD

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs présents sur son territoire, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA). Le PLPDMA permet ainsi de :

- territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets,
- définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

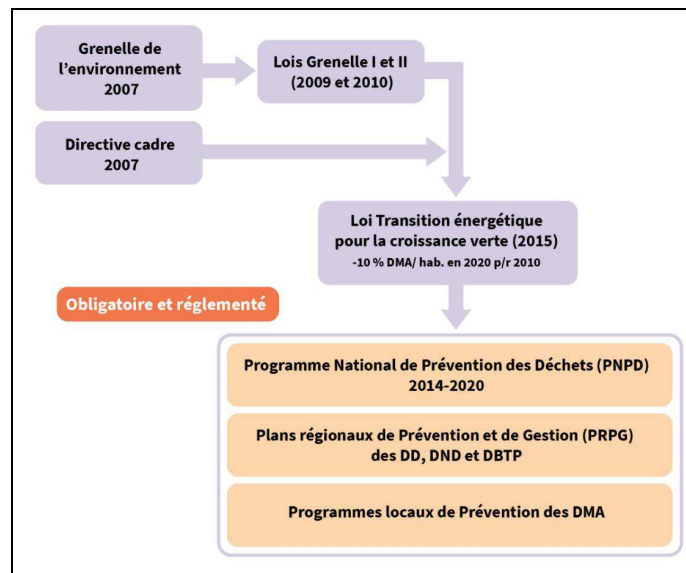
Le cadre normatif en matière de prévention a beaucoup évolué depuis 2009. La réglementation française définit trois niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

1. le Programme national de prévention des déchets 2014-2020 (PNPD) ;
2. les plans régionaux de prévention et gestion des déchets (dangereux, non dangereux et BTP) ;
3. les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) obligatoires depuis le 1er janvier 2012, portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets. Les collectivités territoriales peuvent néanmoins s'associer et confier l'élaboration à un groupement d'échelon supérieur, tel qu'un syndicat mixte.

Selon le décret du 10 juin 2015, les collectivités ayant lancées volontairement un programme local de prévention des déchets avant le 1er janvier 2012 ont jusqu'au 14 décembre 2018 pour le réviser.

Enfin, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, adoptée le 17 août 2015, fixe les objectifs nationaux en matière de prévention. Elle fixe deux objectifs de réduction à horizon 2020 par rapport à 2010 :

- ✓ Réduire de 25% les ordures ménagères résiduelles,
- ✓ Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (cumul des flux d'ordures ménagères, des emballages recyclables, du verre et des déchets issus des déchetteries).



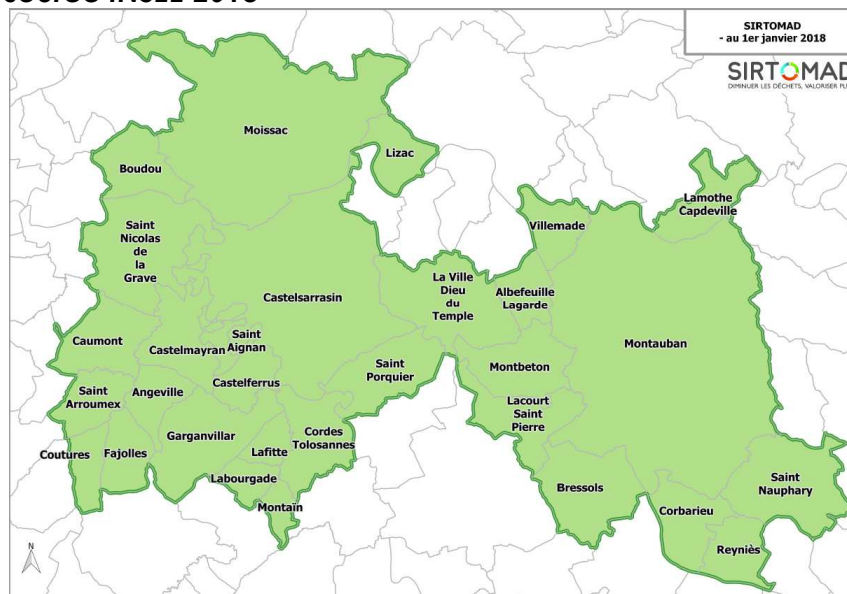
Source : Formation «Animer et coordonner un PLPDMA», ADEME (2017)

1.3 Le SIRTOMAD : Syndicat mixte de traitement des déchets

Le SIRTOMAD est un syndicat mixte de traitement des déchets regroupant deux collectivités qui sont :

- Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération (GMCA) : 75 681 habitants*
- La Communauté de Communes des Terres des confluences : 39 035 habitants*

***population source INSEE 2018**



Le SIRTOMAD regroupe 30 communes adhérentes sur son territoire.

Le SIRTOMAD a pour compétences :

- le transport des ordures ménagères et autres déchets à partir des points de regroupement
- leur traitement par incinération, tri sélectif, enfouissement et toute autre solution réglementaire
- la valorisation de ce traitement par la production et la distribution des sous produits (vente de chaleur, matériaux ...)

Le SIRTOMAD dispose d'infrastructures et de techniciens pour assurer le traitement des déchets.

Les équipements dont dispose le syndicat mixte de traitement sont :

- La plate-forme de compostage des déchets verts basée à Montauban : gérée par un prestataire (APAG Environnement),
- Les 2 quais de transferts pour les déchets (un à Montauban et l'autre à Castelsarrasin),
- L'incinérateur basé à Montauban : géré en délégation de service public par SUEZ RV,
- Un réseau de chaleur (6 kms de canalisations) qui dessert 8 clients en chauffage et/ou eau chaude sanitaire (équivalent 17 00 habitants).

Le SIRTOMAD est constitué de 13 personnes, ayant en charge la gestion des équipements, le suivi des prestations, la communication.

Le syndicat dispose d'une équipe de 3 animateurs et d'un coordinateur d'équipe pour gérer notamment les projets et animations scolaires, la communication auprès des habitants (porte-à-porte et manifestations), les visites de sites, les suivis de collecte et caractérisations des collectes de déchets recyclables sur l'ensemble du territoire.

1.4 Organisation de la gouvernance du PLPDMA

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'élaboration d'un PLPDMA est obligatoire pour les collectivités territoriales à compétence collecte des déchets ménagers. Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération et la communauté de communes Terres des Confluences ont décidé de confier au SIRTOMAD l'élaboration et la mise en œuvre du PLPDMA au SIRTOMAD.

Celles qui étaient déjà dotées à titre volontaire d'un programme de prévention ont 3 ans pour le réviser selon les nouvelles dispositions présentées dans **le décret n°2015-662 du 10 juin 2015**.

Une fois le PLPDMA adopté par les collectivités membres du SIRTOMAD, il devra être transmis au préfet de région et à l'ADEME.

Dans ce contexte, la constitution d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) est obligatoire par l'entité qui porte le PLPDMA.

Cette commission est en charge :

- de donner son avis sur le projet de PLPDMA,
- d'étudier le bilan annuel et d'évaluer le PLP tous les 6 ans.

Elle est un lieu de débat et d'échanges de points de vue à vocation prospective et ses membres agissent en qualité de relais d'information, de coordination en vue de l'implication des acteurs.

Ainsi, la commission consultative doit nécessairement représenter chaque adhérent du SIRTOMAD mais aussi être élargie pour constituer des représentants/partenaires thématiques pour gagner en représentativité. Elle est notamment composée de :

- ✓ **Représentants des collectivités membres du SIRTOMAD** : élus membres du bureau du SIRTOMAD,
- ✓ **Elu référent du PLPDMA** : Mme Marie Claude BERLY,
- ✓ **Animateur du PLPDMA : M. Ludovic Martin**,
- ✓ **Représentants de l'Etat** : ADEME, DREAL, DDT
- ✓ **Représentants des organismes publics** : Chambre des métiers, chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie 82, Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire,
- ✓ **Représentants des organisations professionnelles** : CAPEB, UNEP, ...
- ✓ **Représentants de l'éco-organisme CITEO**,
- ✓ **Représentants des associations agréées de protection de l'environnement** : CPIE, FNE.

2 L'état des lieux du territoire

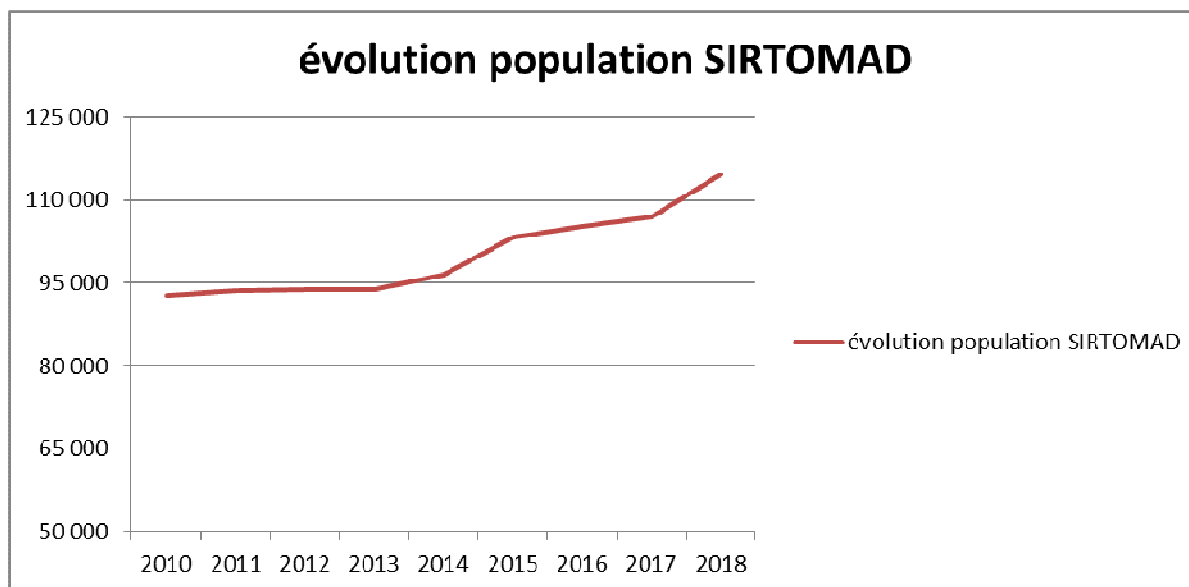
2.1 Evolution de la population

En 2014, l'aire urbaine de Montauban figure parmi les huit grandes aires urbaines de plus de 100 000 habitants d'Occitanie. Comme la moitié d'entre elles, elle connaît un taux de croissance annuel supérieur à 1,2 % entre 2009 et 2014. L'agglomération de Montauban (76 624 habitants) est aussi dynamique (+ 1,1 % par an), tout comme la commune (+ 0,9 %), qui se classe au sixième rang régional.

L'aire urbaine de Castelsarrasin, constituée principalement des deux communes de l'agglomération (Castelsarrasin et Moissac), est la deuxième située dans le département avec 27 026 habitants en 2014. Son rythme de croissance annuel moyen (+ 0,7 %) est soutenu entre 2009 et 2014, grâce à la croissance de la commune de Castelsarrasin (+ 1,2 %).

Principales communes	Population en 2014	Population en 2009	Évolution annuelle moyenne 2009-2014 (%)
Montauban	58 826	56 126	+ 0,9
Castelsarrasin	13 765	12 960	+ 1,2
Moissac	12 408	12 244	+ 0,3
Montbeton	3 918	3 445	+ 2,6

Source INSEE



Source INSEE

La population du territoire SIRTOMAD a subi une inflation de + 23,5 % en l'espace de 8 ans.

L'analyse de ces données permet de dire que les quantités de déchets ont nécessairement augmenté en fonction de l'évolution de la population du territoire. Cependant cette évolution de production de déchets n'est pas forcément exponentielle grâce notamment aux actions de prévention et de sensibilisation au tri menées par le SIRTOMAD depuis 2010.

2.2 Situation du territoire en termes de collecte et de traitement des déchets

2.2.1 Description du ou des systèmes de collectes

Chaque collectivité membre du SIRTOMAD est compétente pour la collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi que la gestion des déchetteries. Les collectivités ont adapté le mode de collecte à leur territoire mais on retrouve une certaine homogénéité.

	OMr* 1 fois par semaine	Collecte sélective tous les 15 jours	Emballages en verre	Déchetteries	Autres flux
GMCA	Collecte en PàP** ou en points de regroupement en bacs, collecte en PAV enterrés	Collecte en PàP ou en points de regroupement en bacs, collecte en PAV enterrés	Collecte en PAV***	2 déchetteries dont 1 accueillant les professionnels	Textiles et papiers en PAV Encombrants sur RDV

CC Terres des Confluences	Collecte en PàP ou en points de regroupement en bacs	Collecte en PàP ou en points de regroupement en bacs		3 déchetteries accueillant les professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Textiles en PAV - Encombrants sur RDV - Déchets verts jusqu'au 2^{ème} trimestre 2018
---------------------------	--	--	--	---	---

* OMr : Ordures ménagères résiduelles

** PaP : porte à porte

***PAV : point d'apport volontaire

2.2.2 Description des installations SIRTOMAD

Le SIRTOMAD dispose de nombreuses installations de valorisation des déchets à proximité.

Les OMR sont majoritairement (à 95% en moyenne) traitées dans son incinérateur, exploité en DSP par SUEZ RV et valorisées via un réseau de chaleur.

La collecte sélective est triée au centre de tri de la DRIMM à Montech ; centre de tri qui s'est modernisé et a accompagné les collectivités dans l'extension des consignes de tri.

Les emballages en verre sont recyclés directement à la VOA d'Albi.

Enfin le SIRTOMAD dispose d'une plateforme de compostage de déchets verts à Montauban.

2.2.3 Les déchetteries des collectivités adhérentes

✓ Les déchetteries du Grand Montauban

Le Grand Montauban Communauté d'agglomération, **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte** et intégré dans la démarche **Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage** portée par le SIRTOMAD, a des objectifs forts de limitation des émissions de gaz à effet de serre et de développement de l'économie circulaire tout en augmentant la valorisation des déchets produits.

Le GMCA dispose de deux déchetteries sur son territoire, dont une ouverte aux professionnels, gérées via un marché de prestation.

La déchetterie située dans la zone industrielle Nord de Montauban a été construite en 1998 et la déchetterie située dans la zone Albasud a été construite en 2002.

Les deux déchetteries ont comptabilisé plus de 150 000 entrées en 2015, avec une progression de 40 % depuis 2009.

Les quantités apportées par les particuliers et les professionnels représentent près de 18 000 tonnes en 2015, avec une progression de 34 % depuis 2009.

La fréquentation ainsi que les différents flux de déchets traités ont augmenté avec la mise en place de plusieurs Responsabilités Élargies des Producteurs, multipliant les filières de déchets à traiter.

Suite à la réalisation sur l'année 2017 d'un diagnostic des déchetteries du GMCA, pour répondre aux besoins actuels en matière de sécurité, d'information des

usagers, de qualité de services...etc, un scénario favorable à l'optimisation des infrastructures a été élaboré.

Cette étude d'optimisation a permis au Grand Montauban de retenir un scénario prenant en compte **une réorganisation et extension de la déchetterie d'Albasud ainsi qu'une fermeture de la déchetterie Zi Nord** au profit d'une **reconstruction en incluant la création d'une recyclerie attenante.**



Pour la **déchetterie Albasud**, il s'agit, par la création d'une vaste zone au sol totalement sécurisée sans coactivité et jouxtant le site existant, d'accueillir dans d'excellentes conditions l'ensemble des flux de déchets et les usagers les déposant, en facilitant l'accès de dépôt. La fluidité induite, étant un vecteur fort d'amélioration significative du recyclage et de la valorisation pour les déchets actuels et futurs.

Il est envisagé que les casiers déchets verts seront, pour leur partie arrière, en connexion directe avec la plateforme déchets verts, induisant pour ce flux à la fois optimisation de l'exploitation et grande capacité d'accueil, en permanence renouvelée.

Cette zone basse créée permettra aussi la libération de certains quais actuellement utilisés notamment pour les déchets verts.

Compte tenu de l'état des lieux, une volonté politique s'est exprimée, **pour le projet de la Zi Nord**, de créer un équipement moderne, performant et innovant à proximité du boulevard Urbain Ouest, en cours de maîtrise foncière GMCA.

Cet équipement (6000 m²) serait associé à une recyclerie (4000 m²), avec une voie d'accès dédiée de 2000 m².

En effet, outre le strict respect de la réglementation ICPE, au regard notamment de la mise en sécurité et du respect des règles d'accueil des déchets et de contrôle des effluents, il s'agit d'évoluer vers un équipement qui devra proposer les caractéristiques suivantes :

- Un caractère innovant, il s'agira de créer un lieu dont l'aspect, la perception physique, exprimera l'économie d'usage et non plus de consommation, à l'antipode du monde des déchets,
- Une exigence maximale en termes de respect de l'environnement et des dernières évolutions législatives (Grenelle, Loi Transition Energétique...), privilégiant la réparation et la réutilisation, puis le recyclage, puis la valorisation, laissant à l'enfouissement sans traitement la portion congrue,

- Un dimensionnement, une modularité, il sera confortable en terme de dépôt, fluide pour l'utilisateur, capable d'évoluer, afin d'accueillir et de séparer en vue de leur recyclage, immédiatement, l'ensemble des déchets des filières connues, et demain ceux des nouvelles filières, inconnues à ce jour.

Le lien social qu'il sera amené à créer, et le retour à l'emploi qu'il favorisera, dans le cadre des partenariats avec l'Economie Sociale et solidaire pour le réemploi d'objets.

Sur les deux sites, il est envisagé suite à l'étude d'optimisation des déchetteries, la mise en œuvre d'un contrôle d'accès à lecture de plaque, ce qui devrait permettre de dégager du temps d'agent d'accueil pour le service aux usagers et le contrôle et l'amélioration du tri.

Un calendrier prévisionnel de déroulement du projet a été élaboré et repris ci-dessous :

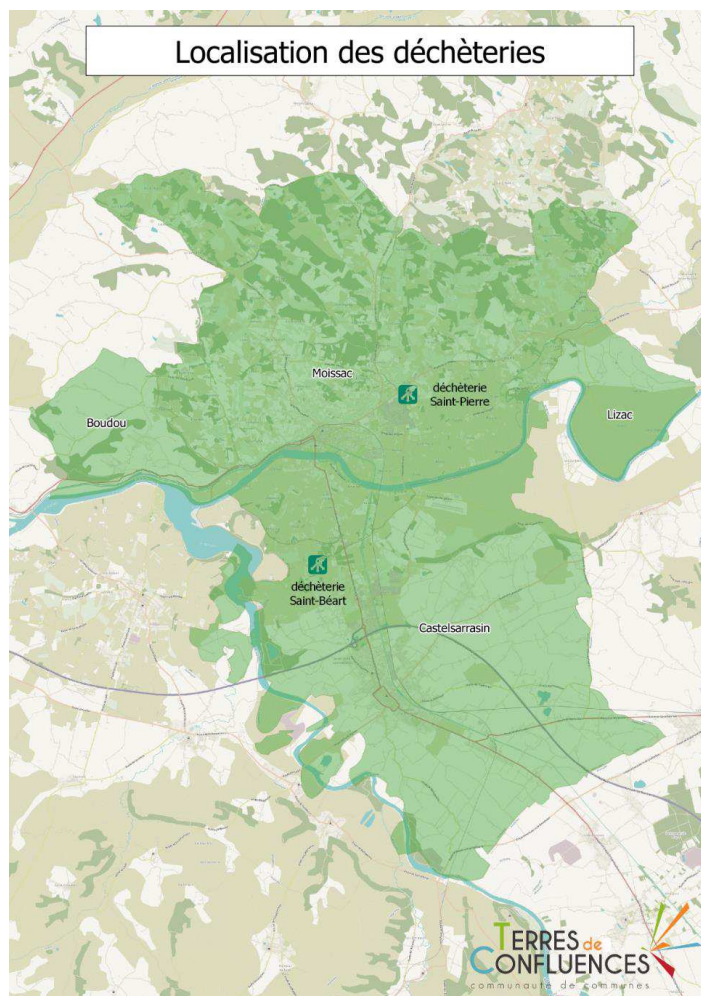
1. Date de délibération pour dépôt du dossier de demande de subvention ADEME	Mai 2017
2. Remise du dossier GMCA pour appel à projet ADEME	Juin 2017
3. Retour décision ADEME	1^{er} trimestre 2018
4. Acquisition du terrain	Septembre 2018
5. Choix du maître d'œuvre des travaux	Décembre 2018 à Avril 2019
6. Maitrise d'œuvre loi MOP, Choix des entreprises	Juin 2019 à Décembre 2020
7. Mise en service des équipements	Automne 2021

✓ **Optimisation des déchetteries sur la Communauté de Communes Terres des Confluences**

La Communauté de Communes Terres des Confluences possède trois déchetteries sur le territoire. Le plan ci-dessous reprend les deux sites situés sur les communes de Castelsarrasin et Moissac (ancienne communauté des communes Terres DE Confluences en 2016). Les deux déchetteries ci-dessous sont ouvertes gratuitement aux particuliers 6 jours sur 7, sous réserve d'inscription.

Elles sont ouvertes aux professionnels, sur inscription de manière payante.

La fréquentation des usagers (professionnels et particuliers cumulés) a atteint 64 785 passages en 2016.



Source rapport annuel 2016 Terres de Confluences

Les déchèteries possèdent des bennes permettant la récupération des produits suivants :

- réemploi
- gravats
- déchets verts
- bois non traités
- bois traités (St Béart seulement)
- métaux
- cartons
- journaux, revues (St Béart seulement)
- verre
- textiles, linges, chaussures
- huile de vidange
- huile de friture
- déchets diffus spécifiques (peintures, solvants...) ameublement
- ameublement
- encombrants
- bouteille de gaz
- extincteurs
- piles et accumulateurs
- batteries
- déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

- radiographies médicales
- cartouches d'encre
- lampes
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)

Les déchèteries sont gérées pour le haut de quai (accueil des usagers) par Emmaüs 82. Le transfert des bennes de déchèterie vers les sites de traitement est réalisé par Emmaüs avec un véhicule mis à disposition par la CC Terres des Confluences. Le bas de quai (traitement des déchets) est géré pour une partie en régie et pour l'autre par Emmaüs 82.

La CC Terres des Confluences est lauréat de l'appel à projet de l'ADEME pour un programme d'optimisation des 3 déchèteries (Moissac, Castelsarrasin et Saint Nicolas de la grave).

Le programme de travaux de 3 ans prévus de décembre 2018 à 2021 est planifié comme ci-après :

- 2018/2019 : travaux de mise en sécurité des sites (mise en conformité, reprise des gardes corps et des murs, remplacement des cuves à huiles),
- 2019/2020 : contrôle d'accès, signalétique, remplacement des lisses et tampons
- 2020/2021 : renforcement de l'éclairage, dalle de stockage, acceptation de nouveaux flux

2.2.4 Extension des consignes de tri des emballages plastiques sur l'ensemble du territoire

Depuis le 16 avril 2012, les habitants du Grand Montauban participent à une opération d'expérimentation en triant tous leurs emballages en plastique (bouteilles et flacons mais aussi films, pots et barquettes).

En 2015, le SIRTOMAD a été lauréat du nouvel appel à projet EcoEmballages, pour étendre cette opération à tout le territoire.

Ainsi, depuis le 2 janvier 2016, les habitants de la Communauté de Communes Terres des Confluences peuvent eux aussi déposer tous leurs emballages dans le bac de tri. En effet, tous les emballages plastiques sont maintenant recyclés et valorisés.

Notre collectivité fait partie des 211 premières à participer au projet piloté par Eco-Emballages. Grâce au travail mené avec les autres collectivités du Tarn et Garonne et avec le centre de tri de la DRIMM qui s'est modernisé, tout le département est passé en extension des consignes de tri !

A noter qu'EcoEmballages/CITEO soutient les coûts engendrés par cette opération.

Plan de communication 2017 :

- Actualisation des guides du tri
- Création d'un aide-mémoire déchets
- Création d'une affiche pour les bennes à ordures des collectivités membres
- Création d'un module « Où jeter vos déchets ? » dans le site internet

- Articles de presse et réseaux sociaux

Pour recycler, il faut trier !

Tous les emballages et les papiers

Bouteilles, pots, bocaux en verre

Ordures ménagères

Textiles, linges et chaussures

Autres déchets

Poubelle jaune et borne de tri sélectif

Bornes à verre

Poubelle bleue et borne d'ordures ménagères

Déchetteries

Encombrants

Bornes textiles

Grand Montauban

05 63 22 13 13

Pour vos autres déchets

Les déchetteries

Deux déchetteries sont ouvertes en continu du lundi au samedi de 8h30 à 18h15 :

- Déchetterie ECOSUD - avenue de Grèce - Allasud 2 - Montauban. Tél. : 05 63 02 42 42
- Déchetterie Zone Industrielle Nord - rue Ernest Mercadier - Montauban. Tél. : 05 63 22 71 01

Déchets volumineux :

- Déchets végétaux
- Gravats inertes
- Encombrants
- Cantons

Déchets dangereux :

- Produits de jardinage et bricolage
- Huiles de vidange usagées
- Pluie
- Liquides

Les encombrants

Éléments gratuits sur RDV au 05 63 03 84 53

Merci de les présenter la veille de l'enlèvement.

Le compostage

Vente de composteurs individuels à prix réduit, à la déchetterie ECOSUD pour composer vos déchets verts et déchets de cuisine d'origine végétale.

Vous habitez un immeuble ? Vous pouvez aussi composer grâce aux composteurs partagés.

Contact : 05 63 22 13 13

Dépôts sauvages interdits sur le trottoir et aux pieds des bornes

Verbalisation par la Police Municipale pour tout dépôt en dehors de l'endroit prévu (Art. n°84 du règlement sanitaire départemental).

OÙ JETER VOS DÉCHETS ? RECHERCHE

Aluminium (papier alu)

Poubelle ordures ménagères

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET

Ici, nous trions tous nos emballages et papiers !

Grand Montauban

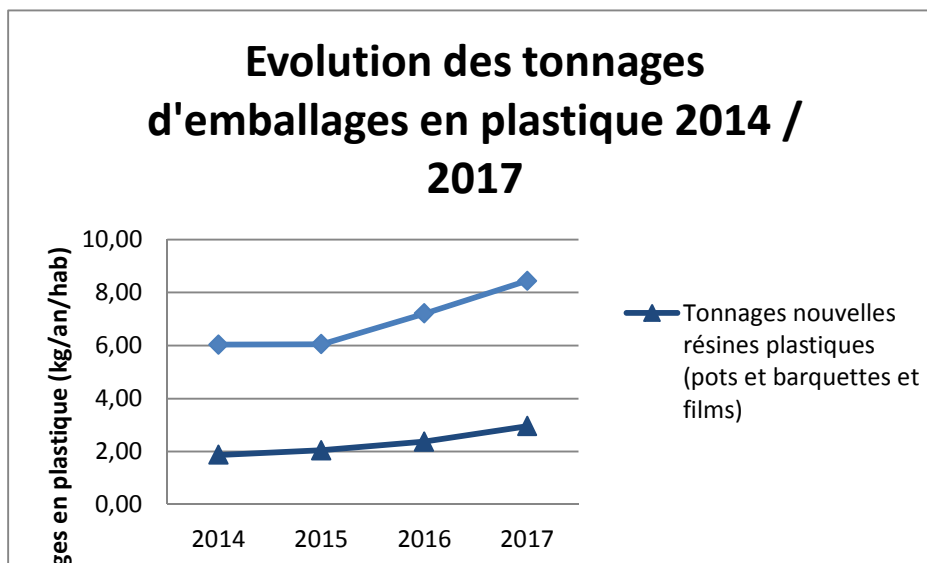
LES ÉCOLOGIQUES

SINOMANO

GASPELLAGE

Bilan sur les nouvelles résines :

317 tonnes de nouvelles résines plastiques ont été produites en 2017 soit 2,96 kg/an/hab.



→ Points forts :

- Simplification des consignes de tri pour l'habitant
- Nette augmentation des tonnages d'emballages en plastique : Entre 2016 et 2017, + 17% sur tous les emballages en plastique et + 24 % sur les nouveaux emballages (pots et barquettes et films).

2.3 Les données déchets du SIRTOMAD

Dans le tableau ci-dessous, voici l'évolution des tonnages de productions de déchets sur le SIRTOMAD entre 2010 et 2017 :

Tonnages GMA	2010		2016		2017		% 2010-2017
	Tonnes	Kg/ha bt/ an	Tonnes	Kg/ha bt/ an	Tonnes	Kg/ha bt/ an	
Ordures Ménagères résiduelles	30 136	303,2	30 365	289	31 137	290,6	- 4,3 %
Collecte Sélective	7 754	78	8 041	76,4	8 267	77,2	- 1 %
Verre	2 561	25,8	2 855	27,1	2 986	27,9	+ 8,1 %
Total	40 450	407	42 366	392,5	43 455	395,7	- 2,9 %

N.B. : population en 2010 : 92 850 habitants // population 2016 : 105 190 hab // population en 2017 : 107 187 habitants

Tonnages DMA	2010		2015		2016		2017		% 2010-2017
	Tonnes	Kg/habt / an	Tonnes	Kg/habt/ an	Tonnes	Kg/habt/ an	Tonnes	Kg/habt / an	
Ordures Ménagères Assimilés SIRTOMAD	40 450	407			42 366	402,7	43 455	395,7	- 2,9 %
Déchetteries GMCA	12 829	190	17 710	254	18 351	258,2	18 353	251	+ 32 %
Déchetteries TDC	6 133	189	7285	218	7454	218	7490	220	+ 16,4%

N.B. :

Population SIRTOMAD :

→ en 2010 : 101 528 habitants // en 2016 : 105 190 habitants // en 2017 : 107 187 habitants

Population GMCA :

→ en 2010 : 67 611 habitants // en 2016 : 71 077 habitants // en 2017 : 73 115 habitants

Population TDC (ex CCS2G et CCCM) :

→ en 2010 : 32 469 habitants
 → en 2015 (6 communes TDC) : 33 480 habitants
 → en 2016 (6 communes TDC) : 34 113 habitants
 → en 2017 (22 communes*) : 34 072 habitants

*communes Ex CCS2G + Ex Terres de Confluences + La Ville-dieu-du-temple + St Porquier

Conclusion sur la période 2010-2017 :

La production d'Ordures Ménagères Assimilés pour le territoire du SIRTOMAD s'élevait, en 2010, à 407 kg/an/hab. En 2017, elle est désormais de 395,7 kg/an/hab. On a une réduction notable à hauteur de -2,9 % qui a permis d'éviter la production de **1180 tonnes de déchets : (407-395,7) x 107 187 habitants = 1211 tonnes.**

En revanche la production de déchets augmente sur l'ensemble des déchetteries du territoire entre 2010 et 2017.

Sur le **Grand Montauban**, l'augmentation s'élève à + 32 % de tonnages collectés sur les 2 déchetteries de la communauté d'agglomération. On constate cette augmentation surtout sur les flux de déchets verts (+45 % entre 2010 et 2017) et les encombrants (+ 30 % entre 2010 et 2017).

Sur la **communauté de communes Terres des confluences** l'augmentation est notable (+ 16,4%) aussi sur la période 2010-2017. Elle est relativisée du fait du manque de données sur les tonnages et sur le nombre de flux collectés en 2010.

A noter qu'en 2010, les flux de déchets d'équipements électriques et électroniques, les papiers, les métaux non ferreux et les cartons n'étaient pas collectés sur la déchetterie de Saint Nicolas de la Grave.

La réduction des déchets ménagers assimilés a permis aux collectivités engagées de réaliser des économies financières conséquentes du fait de la réduction des déchets à traiter à l'incinérateur avec une économie du transport jusqu'à l'incinérateur ou le quai de transfert pour les déchets recyclables.

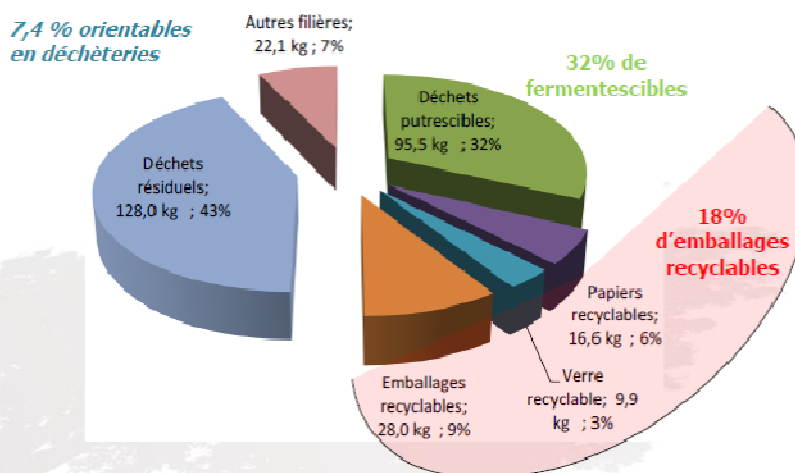
2.4 La campagne de caractérisation des OMR 2016

La caractérisation des Ordures Ménagères résiduelles de 2016 a permis de connaître la composition du flux en fonction du type d'habitat et par rapport au MODECOM. Les 2 campagnes ont permis de mesurer la saisonnalité de la production de déchets. L'étude a permis de cibler des actions sur certains quartiers et certains producteurs.

C'est un outil important de projection qui permet d'alimenter plusieurs réflexions. Elle a permis d'estimer les quantités de biodéchets disponibles chez les ménages dans le cadre de l'étude sur la collecte et la valorisation des déchets organiques. Elle a également permis de quantifier les objectifs d'amélioration du tri et de prévention. Elle sera également prise en compte dans le cadre de l'étude sur l'évolution de l'usine d'incinération (UIOM) de Montauban.

RÉSULTATS PAR CATÉGORIE DE DÉCHETS

Part de déchets valorisables dans les OMR



Seulement **42%** des OMR correspondent à des déchets résiduels soit 128 kg/hab/an au lieu des 300 kg/hab/an d'OMR produits sur le SIRTOMAD. Cette donnée correspond aux résultats de la 1^{ère} caractérisation (126,6 kg/hab/an de déchets résiduels).

Enfin c'est un outil important de communication qui a été présenté : en groupe projet prévention, en commission environnement dans les collectivités membres, en comité syndical du SIRTOMAD, en comité de pilotage ZDZG ; enfin il a servi de support pour une communication à destination des habitants en double page du journal Recyclons ! Distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

Kg/an/hab	OM résiduelles	Collecte sélective	Verre	Déchetteries	TOTAL
2010	303,2	78,0	25,8	194,5	601,5
2015	291	76	27	254	
OBJECTIFS 2020	227,4				541,35

-25 % OMr (pointing to the 2010-2020 comparison)

-10 % DMA (pointing to the 2015-2020 comparison)

2.5 Les acteurs et relais du territoire

Pour développer les actions de prévention des déchets, le SIRTOMAD s'appuie depuis toujours et dans la mesure du possible sur des acteurs locaux en fonction des thématiques à mettre en avant.

Voici ci-dessous les principaux partenaires du programme d'actions classé en fonction des axes thématiques du PLPDMA :

Action prévention	Type d'acteur	Nom de l'acteur	Année(s) du partenariat
Axe 1 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité			
Broyage Déchet verts	ESAT	ESAT Pech blanc, AGERIS 82	2017/2018/2019
Compostage collectifs	Association d'habitants (quartiers)	Hamecher poult...	Depuis 2015
	Cuisine centrale	Castelsarrasin	2016
	Bailleurs	Tarn et Garonne Habitat	Depuis 2015
	Syndic de copropriété	Foncia, DM immobilier, AMDC	
Collecte des biodéchets	Entreprise	APAG Environnement	2018
	Festival	Montauban en scènes	2018
Compostage individuel	Guide composteurs	Listing bénévoles volontaires	Depuis 2014
Broyage déchets verts	Etablissements scolaires	Lycée Michelet (Montauban)	2018
Broyage déchets verts	Association	Association Campagne Vivantes 82	2018
Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire			
Boite à pizza	Camion(s) pizza, pizzeria	30 enseignes du territoire	2013
Atelier pain perdu et smoothie avec fruits moches	Conseil Municipal Jeunes	Conseil Municipal Jeunes Montauban	2014
Gourmet Bag	Restaurateurs	Voir listing en annexe	2015/2018/2019
Gourmet Bag	Office(s) de tourisme	Terres des confluences et Montauban	2017/ 2018
Gourmet Bag	Manager Centre-ville	Stéphanie le Furaut (Montauban)	2017/2018
		Amélie Courant (Castelsarrasin)	2018
Application Too good to go	GMS, boulangeries...	Cf listings en annexe	2017-2018
Projet(s) scolaire annuel	Collège	Olympe de gouges	2015
	Lycée	Antoine Bourdelle	2017
	Collège	Jeanne D'arc	2018

Action prévention	Type d'acteur	Nom de l'acteur	Année(s) du partenariat
Axe 3 : Sensibiliser les acteurs et promouvoir leurs actions			
Valorisation du papier	Etablissements scolaire	42 établissements (Maternelles, primaires, collèges, lycées)	2017
Animations scolaires (tri et prévention)	Ecoles / collèges	2775 enfants sensibilisés	2016
Labellisation EcoEcoles		30 établissements labellisés	2013-2018
Evènement pauvre en déchet	Festival(s), organisateurs d'évènements	Montauban en scènes, Mont au banc, (cf. listing pièce jointe)	Depuis 2015
Stand sensibilisation tri et compostage	Pôle seniors	Journées portes ouvertes (septembre)	Depuis 2014
Axe 4 : Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable			
Suppression des sacs plastiques à usage unique	Producteurs, commerces	180 commerces en centre-ville et les marchés de producteurs de Montauban	2016
Suppression des sacs plastiques à usage unique	Association	ODAC (office de l'artisanat et du commerce Mtb), les vitrines de Castelsarrasin	2016, 2018
Tri, réemploi et recyclage des textiles	Entreprise d'insertion	Le relais 82, Inservest 82	Depuis 2010, 2017
Autocollant « stop pub »	Syndic de copro, mairies, agence immobilière		Depuis 2013
Axe 5 : Augmenter la durée de vie des produits			
Réemploi / réutilisation	Structure insertion	EMMAUS 82	Depuis 2010
	Chambre consulaire	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Occitanie	2017
Réemploi textile	Entreprise d'insertion	Inservest 82	2017/2018
Réparation	Chambre consulaire	Chambre des métiers et de l'artisanat 82	2017
Recyclage du plâtre	Entreprise du recyclage	Recygypse (34)	2017
Axe 6 : Être éco exemplaire			
Evènements pauvres en déchets	Service festivités des collectivités adhérentes	Montauban en scènes, festival de la voix	Depuis 2016 2019
Prêt de gobelets lavables sur le territoire	ESAT	ESAT PECH BLANC	Depuis 2015
Charte zéro papier	Communes	Mairies	2018

Axe 7 : Utiliser les instruments économiques			
Tarifification incitative	Bureau d'étude	-	2020
Tarifification spéciale	Gros producteurs de déchets	130 Identifiés sur le GMCA Identification en cours sur TDC	2017 2018
Axe 8 : Réduire les déchets du BTP			
Valorisation matière du plâtre	Société privée	Recygypse	2017/2018
Gestion des déchets de chantiers (« charte chantier propre »)	Services collectivités adhérentes	Marché public, voiries, bâtiment	2017
Gestion des déchets de chantiers (« charte chantier propre »)	Entreprises	Du chantier Pasteur Louis Lafon (Mtb) et salle des fêtes Saint Martial	2017-2018
Axe 9 : Réduire les déchets des entreprises			
Diagnostic déchets	-	EHPAD, maison d'arrêt Mtb, hôpitaux..	2017-2018

2.6 Le programme de prévention lancé volontairement par le SIRTOMAD en 2010

Le SIRTOMAD s'est engagé volontairement dans un programme de prévention des déchets (PLP) soutenu par l'ADEME en 2010 avec pour objectif de réduire de 7% la production des ordures ménagères et assimilés (OMA) d'ici 2015.

Dès l'étape de diagnostic du programme de prévention en 2011, il est apparu évident que certaines actions étaient impactantes sur la production de déchets et d'autres actions étaient plus transversales mais tout aussi importantes de par la communication :

- A. Promouvoir le compostage collectif, individuel et en restauration collective
- B. Lutter contre le gaspillage alimentaire
- C. Promotion de l'apposition de l'autocollant « stop pub »
- D. Favoriser le réemploi et le recyclage des textiles (données 2013)
- E. Réduction de la consommation de papier de bureau
- F. Promouvoir les événements pauvres en déchets :

Une fois l'objectif atteint en 2015 avec une baisse de 7,2% de la production d'ordures ménagères assimilés du territoire le SIRTOMAD c'est lancé un nouveau défi avec le programme territoire Zéro déchet zéro gaspillage (2017-2020).

2.7 Démarches transversales sur le territoire du SIRTOMAD

Le SIRTOMAD s'est toujours engagé dans des **démarches transversales sur son territoire** ainsi que ses membres. Le SIRTOMAD et le GMCA ont répondu à l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) en 2014.

Son objectif est **d'impacter tous les types de déchets du territoire** en travaillant avec la **CCI de Montauban** et de Tarn et Garonne sur l'écologie industrielle, la **chambre d'agriculture** sur les biodéchets et la **chambre des métiers et de l'artisanat** sur le réemploi et la réparation.

Le SIRTOMAD retenu en tant que monoprojet TEPCV :

Le SIRTOMAD souhaite poursuivre son engagement en s'inscrivant dans la démarche territoire à énergie positive pour une croissance verte.

Ses objectifs sont multiples et convergent tous pour conduire le territoire vers un réel projet de transition énergétique.

Il souhaite travailler sur la récupération d'énergie en s'engageant dans un projet de nouveau traitement des déchets ménagers à énergie positive à l'horizon 2025, (traitement des biodéchets par méthanisation par exemple), et développer le réseau de chaleur existant.

Pour atteindre ces résultats, le SIRTOMAD accompagnera son projet d'une communication nouvelle et ciblée pour mobiliser tous les acteurs et impliquer la population dans ces changements.

Le SIRTOMAD souhaite aussi continuer à développer les pratiques de tri de déchets, par la recherche de nouvelles filières de tri mais aussi travailler sur l'utilisation des déchets ultimes.

Le GMCA retenu en tant que lauréat TEPCV :



Dans le cadre de ce projet, le GMCA s'engage à mettre en place sur son territoire des actions qui permettent de contribuer efficacement à la baisse de la

consommation d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne pour la transition énergétique.

Actions TEPCV à développer en 2015 -2016 :

Suite à la démarche Plan Climat qui a permis au GMCA de rédiger sa feuille de route, le territoire s'engage dans le projet TEPCV, encore plus ambitieux en lançant des actions concrètes et réalisables très rapidement. Ce programme d'actions est concerté et partagé par la communauté d'agglomération ainsi que les 8 communes membres.

Le programme d'actions est équitablement réparti entre les différents acteurs du territoire autour de 3 objectifs :

- Promouvoir de nouvelles mobilités :
- Réduire la consommation d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables
- Réduire la consommation d'énergie des bâtiments publics et de l'éclairage public

Actions TEPCV prévues pour 2016 2017: (au-delà des 500k€)

Le territoire, qui a la volonté d'agir dans plusieurs domaines à la fois ne limite pas son programme d'intervention aux actions prévues cette première convention. Il prévoit encore de nombreuses actions à brèves échéances:

- Pour favoriser une nouvelle mobilité enjeu majeur du territoire :
- Pour augmenter les économies d'énergie du territoire
- Pour développer la production d'énergie renouvelable
- Pour améliorer la gestion des déchets (une étude sur la création d'une 3ème déchetterie recyclerie sera prochainement lancée),
- Pour préservation de la biodiversité

2.8 Synthèse et conclusion du diagnostic de territoire SIRTOMAD

Afin de proposer des actions adaptées et en accord avec le précédent programme de prévention mené depuis 2010 par le SIRTOMAD, une analyse sous forme d'une grille Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces a été réalisée pour conclure ce diagnostic :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ équipe d'animateurs thématiques intervenant sur l'ensemble du territoire ✓ actions menées par le SIRTOMAD à fort impact visuel ✓ Notoriété du SIRTOMAD en hausse (source sondage IFOP 2012 et 2014) ✓ De nombreuses actions menées pionnières en Occitanie ✓ Partenariats avec acteurs locaux ✓ Limitation des volumes de déchets traités par les collectivités adhérentes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la communication sur les actions menées ✓ faire connaître les différents sites internet pilotés par le SIRTOMAD (www.sirtomad.com , www.troc-voisins.fr) ✓ Diversités des territoires en termes de caractéristiques démographiques et de densité de population, ✓ écart de pratiques ✓ Importante augmentation des déchets traités en déchetteries le territoire
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'une redevance spéciale sur le territoire de la communauté de communes Terres des confluences, ✓ Poursuivre la réflexion sur la faisabilité d'une mise en place d'une tarification incitative, ✓ Volonté politique affichée de lutter contre le gaspillage alimentaire, ✓ Multiplication des contacts pour partenariats (associations, organisateur d'évènements...) ✓ Le SIRTOMAD dispose de plusieurs sites internet depuis 2017 pour communiquer, ✓ Le SIRTOMAD est porteur de projet d'une étude pilote en Tarn & Garonne sur la collecte et la valorisation des biodéchets subventionné par l'ADEME et en partenariat avec la CCI et la Chambre d'agriculture 82, ✓ Réglementation évolue en faveur de la prévention : loi sur la transition énergétique pour une croissance verte (biodéchet, tri 5 flux, suppression jetable), loi sur l'utilisation des gourmets bag... ✓ Projet de renouveler des déchetteries du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Impact lors du renouvellement d'actions déjà mises en place sur le territoire depuis 2010, ✓ Maintenir l'implication des partenaires pour porter la prévention, ✓ Modification du comportement / changement des pratiques complexe

3 Les objectifs stratégiques de réduction des déchets

3.1 Mise en place d'objectifs quantifiables vérifiables

La démarche de programme de réduction des déchets a été lancée volontairement en 2010 par le SIRTOMAD dans le cadre d'un programme d'aides financières proposé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) avec atteinte d'un objectif de réduction des déchets.

Un chargé de mission a été recruté spécifiquement et a défini avec l'ensemble de son équipe projet et du comité de suivi (constitué des élus du SIRTOMAD) 5 thématiques prioritaires : le développement des pratiques de compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion des événements pauvres en déchets, l'exemplarité de collectivités, la réparation et le réemploi.

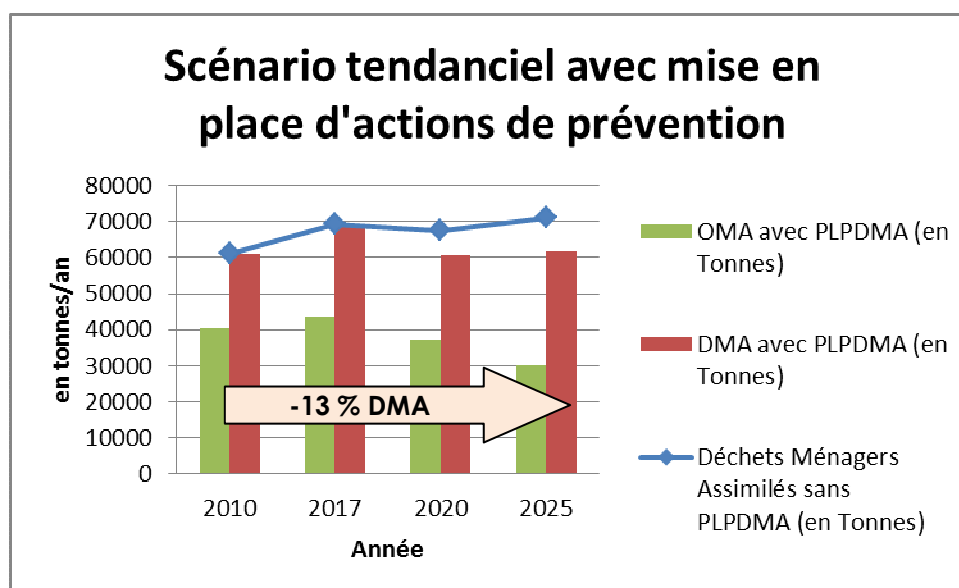
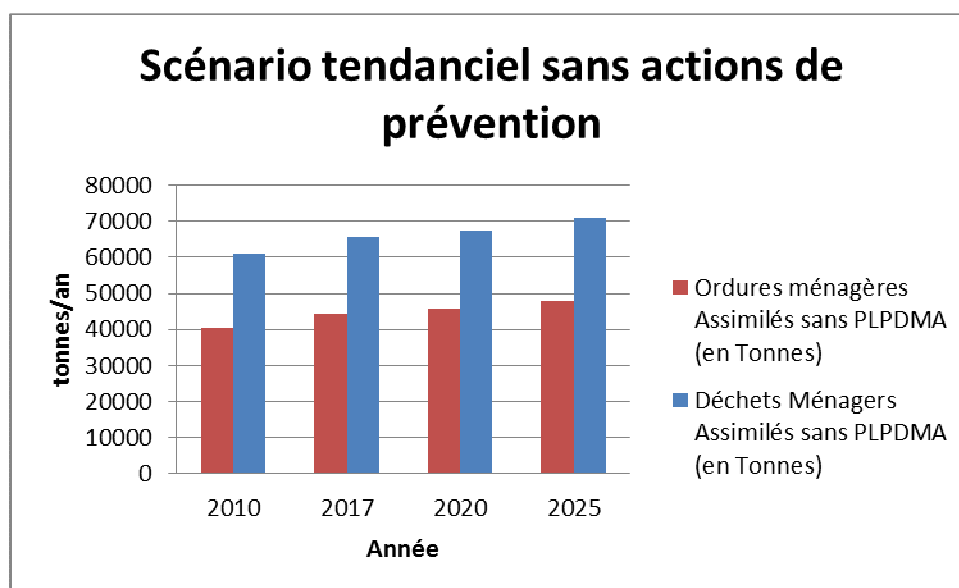
L'objectif fixé en 2010 de réduire de 7% les quantités d'ordures ménagères a été atteint en 2015, comme prévu dans la convention avec l'ADEME.

Dans la continuité de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, et en accord avec le Plan Régional Occitanie de prévention et de gestion des déchets, le SIRTOMAD a souhaité se lancer un nouveau défi dès 2016 :

- **Réduire de 10 % les déchets** (ordures ménagères, recyclables et déchets issus des déchetteries) d'ici 2020 : lutte contre le gaspillage alimentaire avec plusieurs partenaires (restaurants, établissements scolaires, restauration d'entreprises, cuisine centrale...), poursuite de l'accompagnement sur le compostage individuel et collectif, développement de la filière de réemploi et de réparation des biens de consommation en partenariat avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire ...
- **Réduire de 25 % les Ordures Ménagères Résiduelles** par habitant d'ici 2020 par rapport à 2010.

Le plan Occitanie s'inscrit dans cet objectif en visant une diminution du ratio de DMA de 13% entre 2010 et 2025, avec une étape à -10% entre 2010 et 2020, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre -16% en 2031.

3.2 Scénario tendanciel : évolution quantitative des Ordures Ménagères Assimilés et des Déchets Ménagers Assimilés (OMA + déchetteries)



L'évolution de la population prise en compte pour les schémas tendanciels ci-dessus est de 1% par an pour l'ensemble du territoire SIRTOMAD.

Depuis la mise en place du programme de prévention des déchets en 2010, l'évolution des quantités d'ordures ménagères assimilées est maîtrisée. Elle augmente légèrement dû au fait de l'augmentation de la population sur le territoire mais au ratio en kg/habitant/an, le SIRTOMAD a réduit de 7,2% sa production de déchets.

On remarque cependant sur le graphe « sans mise en place d'actions de prévention » que les tonnages de DMA (OMA + tonnages déchetteries) augmentent fortement.

En effet, la prise en compte des déchets collectés en déchetteries n'était pas un objectif dans le 1^{er} programme de prévention (2010-2015).

Désormais, avec le plan régional de prévention des déchets piloté par la région Occitanie et la loi du 17 août 2015, la diminution du ratio de DMA est un objectif affiché à hauteur de -13% à horizon 2025.

3.3 Comportements des habitants en matière de prévention des déchets :

Un bilan encourageant constaté en 2012, concernant les connaissances et les pratiques des habitants du territoire en matière de prévention des déchets a été confirmé en 2014 grâce aux résultats d'une nouvelle enquête réalisée par le SIRTOMAD. Voici ci-dessous les points importants relevés :

- La notoriété du SIRTOMAD est stable entre 2012 et 2014,
- Les habitants du territoire témoignent d'une confusion entre les actions liées à la prévention et celles relevant du domaine de la gestion des déchets,
- Les habitants interrogés affichent un intérêt à faire du compost. Les plus jeunes sont une cible à privilégier puisqu'ils témoignent d'un plus fort intérêt pour la pratique, alors même qu'ils la réalisent moins que les autres.
- Les habitants du SIRTOMAD sont familiers avec les gestes éco-citoyens liés au repas et font attention au gaspillage alimentaire. A ce titre, l'intérêt pour d'éventuels ateliers organisés par le SIRTOMAD est fort.
- La fréquence de mise en œuvre de gestes d'achat éco-citoyens au sein des sondés est satisfaisante et conforme à la moyenne nationale.

4 Les actions du PLPDMA

4.1 Moyens humains mis en œuvre

Le SIRTOMAD est piloté par un comité syndical regroupant des élus de ses deux collectivités membres. Pour mener à bien les actions de prévention des déchets sur son territoire, le SIRTOMAD a constitué une équipe projet regroupant :

nom	fonction	structure
Ludovic MARTIN	Animateur du programme ZDZG	SIRTOMAD
Delphine GEORGES	Responsable tri communication prévention	SIRTOMAD
Mathilde ENSERGUEIX	directrice Pôle Déchets	SIRTOMAD
Claire CAPDEVIELLE	responsable environnement	Terres des Confluences
Cathy COUSY	service développement durable	GMCA
David LONJOU	responsable collecte	GMCA
Cathy BYL	animatrice prévention	SIRTOMAD
Jean Marc DUPLAN	animateur collectes séparées	SIRTOMAD

Le programme local de prévention des déchets se décline en 9 axes thématiques de travail. Le plan d'action a été défini de manière à être en accord avec :

- les objectifs atteints avec les actions de prévention déjà menées depuis 2010,
- les objectifs fixés dans le cadre du **plan visant une diminution du ratio de DMA de 13% entre 2010 et 2025, avec une étape à -10% entre 2010 et 2020,**
- les objectifs fixés dans le cadre du programme « zéro déchet zéro gaspillage » porté par le SIRTOMAD.

4.2 Axe 1 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

4.2.1 Action n°1 : Développer les pratiques de broyage des déchets verts :



Journée broyage des déchets vert par ESAT du Pech Blanc action du SIRTOMAD – Déchetterie ECOSUD

Objectifs :

1. Réduire les tonnages de déchets verts apportés en déchetterie
2. Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires

Contenu de l'action :

Le SIRTOMAD a acquis le matériel de type broyeur à végétaux de la marque NEGRI R340, pouvant broyer des branches jusqu'à 17 cm de diamètre, afin de réduire une partie des tonnages de déchets verts collectés en déchetteries. Le choix de mutualiser cet outil auprès des habitants et des communes de son territoire a été fait. Le projet a été initié en 2015 suite à la demande des services espaces verts des collectivités adhérentes au SIRTOMAD. Plusieurs visites de broyeurs ont été réalisées conjointement afin de définir le besoin de chacun et de trouver une machine adéquate aux activités. L'utilisation du broyeur (disposant d'un châssis routier voir photo ci-dessus) du SIRTOMAD sera conjointe à plusieurs utilisateurs dans un souci de mutualisation de moyens :

1. Prestation pour le broyat de déchets verts des particuliers :

L'objectif initial est de développer l'utilisation du broyat de branche par les habitants pour réduire les tonnages à traiter en compostage.

Des sessions de broyage peu concluantes ont été organisées aux abords des déchetteries du territoire.

Suite à ces journées tests, voici les données que le SIRTOMAD a pu en retirer :

- 20 usagers/jour ont utilisé le service de broyage,
- Service à l'utilisateur gratuit mais peu rentable pour la collectivité,
- Beaucoup d'usagers n'ont pas souhaité repartir avec leur broyat de branches par manque de connaissance de son utilisation,

- 30 % des apports de déchets verts en déchetterie ont été détournés via le broyage,
- 55 % des apports de déchets verts en déchetterie n'étaient pas des branchages mais de la tonte, feuille.

2. Mutualisation du broyeur aux services techniques des communes du territoire:

Le SIRTOMAD a souhaité mutualiser l'utilisation du broyeur aux communes du territoire dans le cadre de leurs missions quotidiennes d'entretien des espaces verts, ainsi que pour l'entretien des abords des cours d'eau. Cette action inscrit dans le projet zéro déchet zéro gaspillage permettra de limiter le transport et les quantités des déchets verts à traiter et/ou à collecter sur les déchetteries du territoire.

Public visé : grand public et service espace vert des communes

Déchets évités : végétaux (branchages), produits phytosanitaires

Partenaires : deux ESAT locaux, communes du territoire, lycées

Indicateurs de suivi :

- Tonnages collectés en déchetteries
- Nombre de prêts réalisés du broyeur
- Nombre de communes et autres partenaires demandeurs

Perspective à 2020 : développer la mutualisation du broyeur auprès des différents demandeurs

Frein(s) potentiel(s) :

- Organiser la mutualisation du broyeur sur les périodes de fortes demandes des utilisateurs,
- Stockage du broyeur en un seul et même lieu,
- Signature de conventions type de prêt de matériel entre le SIRTOMAD et utilisateurs (communes, intercommunalités, ESAT) pour couvrir tous les éventuels soucis en termes d'assurance, de sécurité d'utilisation du broyeur...

4.2.2 Action n°2 : Promouvoir les pratiques de compostages individuelles

Objectifs :

1. Réduire les quantités de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMr)
2. Promouvoir les pratiques de compostage

Contenu de l'action :

Le SIRTOMAD dispose d'un maître composteur pour développer la pratique du compostage et animer le réseau des guides composteurs. Chaque année il réalise plusieurs **animations de sensibilisation aux pratiques de compostages sur les marchés de producteurs, autres évènements comme la foire Bio, le salon du bien-être, manifestation « Art en fleur », la tome du Ramier, fête des terroirs, rentrée pôle senior...etc.**

Pour essaimer les bonnes pratiques de compostages, c'est près de 150 guides composteurs qui ont été formés depuis 2012 sur le territoire du SIRTOMAD.



Participation des guides composteurs à l'animation d'un stand sur le compostage : foire de la Salicaire (mai 2014)



Participation des guides composteurs à un atelier de déco de composteur sur un stand SIRTOMAD

Ces guides composteurs sont des personnes volontaires totalement bénévoles. Le réseau des guides s'étend chaque année grâce aux animations du maître composteur. Le rôle des guides composteurs est de promouvoir autour d'eux les bonnes pratiques de compostage individuel.

En parallèle, les distributions de composteurs individuels augmentent.

En 2015, le nombre de foyers « officiellement » équipés d'un composteur individuel par les collectivités adhérentes du SIRTOMAD représentent environ 12 % de la population.

Pour promouvoir la pratique du compostage individuel, chaque collectivité adhérente a mis en place des actions depuis 2016 :

- Sur le territoire de la communauté de communes Terres des Confluences, depuis le démarrage de l'opération en 2010, la CCTC a vendu 694 composteurs. Le nombre de composteurs vendus en 2016 a fortement augmenté suite à la relance de la communication sur cette opération et s'est poursuivie en 2017.
- Sur le territoire du Grand Montauban, 292 composteurs individuels ont été vendus en 2017 aux particuliers grâce notamment à une forte communication.

La vente de composteur est organisée comme ci-dessous :

- ➔ Sur le Grand Montauban : vente directe sur la déchetterie ECOSUD de 8h30 à 18h30 du lundi au samedi,
- ➔ Sur la Communauté de communes Terres des confluences : Commande possible d'un composteur via directement un formulaire en ligne ou sur appel au 05-63-95-56-40.

La promotion du compostage doit passer par une communication forte sur la thématique. Le Grand Montauban et la communauté de communes terres des confluences l'ont remarqué grâce à leurs opérations « offre spéciale » (affiche ci-près) menées en 2017 et 2018.

Bien que sur le territoire du SIRTOMAD, les collectivités proposent à la vente des composteurs depuis plusieurs années, il reste néanmoins une marge de progrès.

Des opérations « coup de poing » apparaissent comme pertinentes pour promouvoir les pratiques de compostage individuel.

Offre spéciale

Opération compostage

Du lundi 4 au samedi 9 décembre 2017

Composteur bois : ~~90€~~ **25€** - Composteur plastique : ~~35€~~ **15€**
 quantité limitée à 100 composteurs (bois et plastique)

Vente : du lundi au samedi 8h30 - 18h15

Déchetterie ECOSUD - Av de Grâce - Albasud MONTAUBAN

Merci de vous munir d'un justificatif de domicile.
 Paiement par chèque ou espèces.

Grand Montauban
 RENSEIGNEMENTS : 05 63 22 13 13

Montauban
 GASPILLAGE

Public visé : grand public,

Déchets évités : biodéchets et végétaux (broyat de branches, feuilles, branchettes)

Partenaires : collectivités adhérentes

Indicateurs de suivi :

- Nombre de composteurs vendus,
- Taux de foyers équipés d'un composteur individuel

Perspective à 2020 : développer la vente de composteur individuel

Frein(s) potentiel(s) :

- Diversifier les moyens pour mobiliser les guides composteurs
- Coût d'achat des composteurs individuels

4.2.3 Action n°3 : Promouvoir le compostage collectif (restauration, immeuble, quartier)

Objectifs :

3. Réduire les quantités de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMr)
4. Promouvoir les installations et la pratique du compostage collectif

Contenu de l'action :

Partenaire du SIRTOMAD depuis 2012 dans le cadre de son programme de prévention des déchets, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Quercy Garonne (CPIE 82), a prolongé son engagement à travers le projet zéro déchet. A travers des démarches de mobilisation, le CPIE a développé pour le SIRTOMAD des projets de compostage en restauration collective, en habitat collectif et en quartier.

Fort de la connaissance du territoire, le SIRTOMAD a conventionné avec le CPIE QG dans la continuité des projets de prévention des déchets engagés depuis 2010.

Les missions du CPIE comprennent :

- **Recherche de sites et diagnostic** (cantine scolaire, restaurants privés, cuisine centrale, maison de retraite, centre d'hébergement divers (foyers jeunes travailleurs, ESAT, etc), mairie gestionnaire de salle des fêtes, association de comité des fêtes), **visite** (terrain naturel, accès, ressource en matière sèche), **information** (réunion et/ou affichage), **partenariat** services techniques municipaux,
- **Installation des composteurs et formation sur la pratique du compostage, affichage,**
- **Suivi et évènement fédérateur** (inauguration ou récolte ou aide à l'aménagement des abords),

Depuis la mise en place de la promotion du compostage collectif par le SIRTOMAD en 2012, il y a 30 sites installés à ce jour sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs annuels fixés jusqu'en 2020, dans le cadre du projet zéro déchet sont les suivants :

- Installer 5 sites de compostages en restauration collective,
- Installer 3 sites de compostage collectif,

En 2017, le CPIE a installé plus de sites de compostage qu'initialement prévu et le SIRTOMAD a recensé plusieurs autres demandes de composteurs de quartiers sur son territoire. Après avoir établi les documents nécessaires pour obtenir le droit d'occupation du domaine public, le SIRTOMAD a mis en place 4 sites de compostages de quartier :



Site de compostage collectif du Jardin des plantes – Montauban



Site de compostage collectif de la Capitainerie – Moissac

Par ailleurs, le SIRTOMAD a équipé environ 30 sites depuis 2013 avec des composteurs collectifs suite à de nombreuses demandes d'écoles primaires, crèches, structures associatives, IME, EHPAD...etc.

Sur certains sites, les parents d'élèves font l'effort de ramener des déchets de cuisine de leur propre foyer pour faire fonctionner le composteur de l'école de leurs enfants.

Public visé : grand public, restaurateurs, gros producteurs, établissements scolaires (lycée, collège, école primaire), service espace vert des communes,

Déchets évités : biodéchets et végétaux (broyat de branches, feuilles, branchettes)

Partenaires : association de quartier, syndic de copropriété, bailleurs, restaurateurs,

Indicateurs de suivi :

- Nombre de sites de compostages collectifs installés,
- Nombre de participants par site de compostages.

Perspective à 2020 : développer la mise en place de composteur collectif sur des sites publics ou privées (restauration collective)

Frein(s) potentiel(s) : aucun

4.2.4 Action n°4 : Etudier la valorisation des biodéchets

Objectifs :

1. Lutter contre le gaspillage alimentaire sur le territoire,
2. Respecter l'obligation du tri des biodéchets (prévue 2025)
3. Etudier la valorisation des biodéchets sur le territoire.

Contenu de l'action :

Afin de mobiliser tous les acteurs du territoire et de développer l'économie circulaire, le SIRTOMAD avec la CCI et la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne ont souhaité porter une étude sur la collecte et la valorisation de la matière organique, soutenue financièrement par l'ADEME.

Dans ce projet le CERTOP (Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir – CNRS) complètera l'étude afin de prendre en compte l'acceptabilité sociale des habitants liée au changement des pratiques envisagées.

➤ **L'étude se décompose en 3 phases ou vous trouverez planning prévisionnel ci-dessous :**

- les pratiques, les attentes, les besoins et la faisabilité socio-technique du tri des déchets organiques,
- le gisement, leur caractérisation et modes de collecte en milieu urbain et rural,
- l'analyse des intérêts économiques et agronomiques des modes de valorisation des déchets organiques.

Phases	Indicateurs	Echéance
Définition du gisement	Gisement théorique Gisement disponible, forme, période	octobre 2017
Etude des pratiques	Niveau de tri, modes de stockage, modes de collecte	mars 2018
Faisabilité technico économique	coût supportable, coût de collecte, coût de valorisation	octobre 2018
Pistes de valorisation	2-3 Groupes de projet par matière ou par filière	mars 2019

Ce projet doit permettre d'étudier auprès de tous les producteurs, les modalités pour mobiliser ce gisement et les solutions possibles pour le valoriser sur le territoire.

La chambre d'agriculture et la CCI ont fait travailler un stagiaire pour mener des entretiens auprès de leurs cibles respectives.

Le SIRTOMAD enquête auprès des administrations (EPHAD, hôpitaux, établissements scolaire, centre des impôts ...etc.) et du grand public afin d'identifier et évaluer les contraintes et les leviers pour entreprendre la mise en place du tri de la matière organique dans les foyers quelle que soit la filière de valorisation à suivre : compostage individuel ou collectif, collecte avant méthanisation...

La réalisation d'une enquête en partenariat avec les étudiants Master PEPS (Politiques Environnementales et Pratiques Sociales) de l'université Toulouse Jean Jaurès a paru pertinente pour les élus du SIRTOMAD. Le Master PEPS a réalisé ce qui suit sur la période octobre 2017 à Juillet 2018 :

- **5 ménages seront sélectionnés** de façon à présenter des caractéristiques contrastées afin de tracer le parcours des aliments,
- **30 entretiens seront menés en parallèle**, en face à face, auprès d'habitants du territoire du SIRTOMAD (méthodologie qualitative),

Public visé : particuliers, services publics, entreprises, établissements agricoles

Déchets évités : biodéchets et déchets verts.

Partenaires : CCI 82, Chambre d'agriculture 82, CERTOP.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de foyers enquêtés,
- MODECOM 2019 : suivi du gisement de biodéchets dans OMr

Perspective à 2020 : étudier une collecte des biodéchets sur le territoire

Frein(s) potentiel(s) : Coût d'une collecte spécifique

4.3 Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

De nombreuses actions concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire ont été menées en depuis le lancement du programme de prévention en 2010, en fonction des différentes cibles visées (restaurateurs, habitants, scolaires...).

Dans le cadre de la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour une croissance verte, l'Etat et ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales ont pour obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de leurs services de restauration collective. Cette obligation, se traduit par la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires, **à compter du 1er Septembre 2016.**

4.3.1 Action n°5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires

Objectif :

- Réduire de 50 % le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires du territoire (2025),

Contenu de l'action :

Conscient de l'enjeu de la lutte contre le gaspillage alimentaire, des projets ont été menés avec le collège Olympe de gouges et le lycée Antoine Bourdelle (Montauban) pour travailler sur cette thématique en 2015 et 2017.

Ces projets pilotés par le SIRTOMAD dans le cadre du programme zéro déchet zéro gaspillage, sont réalisés par le CPIE Quercy Garonne, et s'intègrent dans le cadre de l'éducation au développement durable.

L'implication des élèves dans chaque action de ces projets est primordiale.

Les étapes de ces projets consistent en une :

- mobilisation et accompagnement technique pour établir un diagnostic : pesée, enquête, interview...
- analyse des données et proposition d'actions de mise en œuvre au sein de l'établissement,
- accompagnement des élèves et personnels de cuisines et suivi des actions.

Autre action portée par le SIRTOMAD sur l'année 2017-2018 : le syndicat a contractualisé avec une association locale à savoir « Unis-cité 82 ».

L'ADEME et Unis-Cité ont construit une mission spécifique de service civique dédié à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.

Mission des volontaires

4 volontaires en service civique sont recrutés pour une mission de 8 mois (Novembre 2017 à juin 2018) par Unis-Cité Tarn et Garonne. Ils interviennent par binôme 2 jours par semaine sur 6 cantines (3 cantines par binôme sur la durée de leur mission). L'objectif est, pour chacune des cantines, de réduire de 30% le gaspillage alimentaire. Afin de mesurer cet objectif, ils effectueront 4 pesées initiales et 4 pesées finales. Ils organiseront également des temps de sensibilisation sur les temps de repas et/ou de récréation. **Le territoire d'intervention a été défini par le SIRTOMAD en tant que porteur du projet.** Le SIRTOMAD, présent sur les territoires du Grand Montauban et de la communauté de communes de Terres des Confluences, a identifié les établissements suivants comme partenaire :

- Ecole verte Hippodrome (Montauban),
- Ecole Camille Claudel (Montauban),
- Ecole Pierre Bonhoure (Montbeton),
- Ecole de Sarlac (Moissac),
- Collège Flamens (Castelsarrasin),
- Collège Ingres (Montauban).

Public visé : élèves, professeurs, personnels de cuisine, établissements scolaires

Déchets évités : biodéchets issus des retours plateaux

Partenaires : CPIE 82, établissements scolaires

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'établissements accompagnés

Perspective à 2020 : suivre plusieurs établissements scolaires pour les aider à développer des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Frein(s) potentiel(s) : mobilisation des élèves (présence d'éco délégués)

4.3.2 Action n°6 : Promouvoir l'utilisation de l'application « Too good to go »

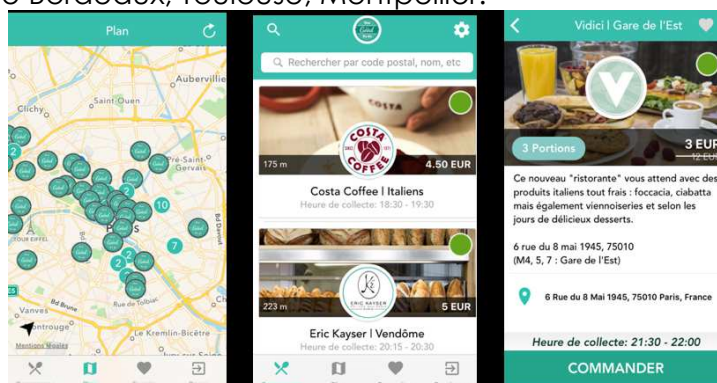
Objectif :

- Inciter les habitants à lutter contre le gaspillage alimentaire au quotidien

Contenu de l'action :

Lancée en septembre 2017 sur le territoire du SIRTOMAD, l'application mobile « Too Good To Go » permet de **mettre les utilisateurs en relation avec des commerçants pour lutter contre le gaspillage en leur permettant d'acheter, à prix très réduits, leurs invendus du jour.**

L'application se développe dans d'autres villes françaises et notamment dans le sud-ouest comme Bordeaux, Toulouse, Montpellier.



→ Principe de l'application :

Cette application ingénieuse lutte contre le gaspillage alimentaire en offrant **une solution gagnant-gagnant aux commerçants et aux utilisateurs** : à la fermeture, les invendus sont récupérés à petit prix par les utilisateurs, ce qui leur évite la poubelle ! En téléchargeant l'application « Too Good To Go » et grâce à la géolocalisation, les utilisateurs repèrent les commerçants engagés autour d'eux (boulangeries, pâtisseries, restaurants, sandwicheries, traiteurs). Ils sélectionnent le commerce de leur choix et préparent en ligne. Ils passent récupérer leur achat à l'heure de collecte définie et découvrent de bons produits en les sauvant de la poubelle !

Une communication importante au sujet de l'application a été réalisée via divers réseaux : site Internet du SIRTOMAD, journal MaVille (Montauban), affiche MUPI (voir le visuel en annexe), page Facebook ville de Montauban... afin de sensibiliser les habitants et de leur faire connaître cette application !

Le nombre de partenaires au lancement était de 5 et en juin 2018, il y a 19 commerces qui se sont joints. Il y a aujourd'hui 300 utilisateurs de l'application sur le territoire du SIRTOMAD.

Public visé : grand public et commerces (boulangerie, boucherie, superette..)

Déchets évités : invendus alimentaires (biodéchets)

Partenaires : créateur application, commerces locaux, manager centre-ville pour le développement

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'utilisateurs de l'application,
- Nombre de commerces partenaires

Perspective à 2020 : Promouvoir l'utilisation et le développement de l'application auprès des commerces et habitants.

Frein(s) potentiel(s) : aucun

4.3.3 Action n°7 : Promouvoir l'utilisation du « Gourmet bag » chez les restaurateurs :

Objectifs :

1. Lutter contre le gaspillage alimentaire sur le territoire,
2. Inciter les restaurateurs à réduire le gaspillage alimentaire,
3. Obtenir 60 restaurants volontaires partenaires (2017-2019)
4. Anticiper l'obligation d'utilisation des gourmets bags par les restaurateurs (2021)

Contenu de l'action :

Le but de l'action est de limiter le gaspillage alimentaire dans les restaurants traditionnels. Depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les restaurateurs qui produisent 10 tonnes de biodéchets par an sont soumis à cette obligation de trier leurs biodéchets.

Le SIRTOMAD a souhaité mettre en place un partenariat avec l'UMIH 82 (Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière 82) et les offices de tourisme de son territoire. Ceci permet de créer un contexte favorable au développement de la pratique du Gourmet Bag auprès des convives et inciter un changement de comportement sur le long terme.

Depuis le lancement de l'opération en 2016, le SIRTOMAD a recruté 20 restaurateurs volontaires à chaque opération.

Le SIRTOMAD a réalisé 3 opérations de distributions de 100 gourmets bag personnalisés par restaurateur.

Les gourmets bags ont été distribués aux restaurateurs partenaires à l'occasion de la SERD 2015 et 2017 (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) et de la semaine européenne du développement durable en 2018.

L'accompagnement des restaurateurs consiste à :

- fournir 100 boîtes correspondant au stock pour une durée approximative de 3 mois d'utilisation,
- offrir des chevalets de communication (sur la base de ceux créés par le site www.gourmetbag.fr),
- Fournir un questionnaire à destination des clients utilisateurs du « gourmet bag » (voir en annexe).

Visuel autocollant biodégradable des gourmets bags 2018



Dans une **logique de réduction des déchets**, le SIRTOMAD a souhaité proposer un gourmet bag compostable.

Public visé : particuliers, restaurateurs, UMIH 82

Déchets évités : biodéchets de cuisine et restes de tables

Partenaires : offices de tourisme de terres des confluences, office de tourisme de Montauban, UMIH 82, DRAAF Occitanie

Indicateurs de suivi :

- Nombre de restaurateurs volontaires partenaires

Perspective à 2020 : Développer l'utilisation des gourmets bags et communiquer sur l'obligation réglementaire auprès des restaurateurs et clientèles.

Frein(s) potentiel(s) :

- Coût d'achat des gourmets bags par les restaurateurs
- idées reçues des clients sur le fait d'emporter ses restes de repas.

4.4 Axe 3 : Sensibiliser les acteurs et promouvoir leur action de prévention :

4.4.1 Action n°8 : Sensibilisation du Grand Public

Objectif : modifier les pratiques et les comportements des habitants et des acteurs en leur inculquant des gestes de prévention des déchets

Contenu de l'action :

La communication auprès du grand public est une priorité pour l'animation du PLPDMA, elle prend plusieurs formes selon les demandes réalisées auprès du SIRTOMAD :

- Stand de sensibilisation au compostage et tri des emballages,
- Campagne de communication : site internet, action « offre spéciale composteurs », affichage, web TV Montauban, articles de presse, démarche éco festival,...
- Journée de ramassage de déchets,
- Lancement d'opération témoin

Public visé : Grand Public

Déchets évités : déchets ménagers et assimilés

Partenaires : organisateurs d'évènements, collectivités adhérentes en démarche développement durable, associations, EHPAD, IME, ESAT...

Indicateurs de suivi :

- Nombre de stands d'animation
- Suivi fréquentation sur le site SIRTOMAD
- Nombre de foyers vus en porte à porte

Perspective à 2020 :

Améliorer la communication sur les actions menées par le SIRTOMAD

Frein(s) potentiel(s) : /

4.4.2 Action n°9 : Sensibilisation des scolaires

Objectif : réaliser des animations pour inculquer au plus jeunes les gestes de réduction des déchets et de tri des emballages

Contenu de l'action :

Le SIRTOMAD propose aux établissements scolaires des ateliers gratuits autour du tri/recyclage et de la réduction des déchets. Depuis 2013, les quatre animateurs du SIRTOMAD ont accompagné une vingtaine d'établissements scolaires dans les démarches de labellisation Eco-Ecole, E3D et Agenda 21 scolaire.

Ils proposent d'accompagner les écoles primaires et établissements du secondaire sur les **thématiques « déchets » (tri et compostage) et « alimentation » (gaspillage alimentaire).**



Montée du drapeau EcoEcole – école Fernand Balès (Montauban)



Ramassage de déchets

La jeune génération est très éduquée en matière environnementale et c'est pour cela qu'elle a été associée à la valorisation du papier. Les établissements scolaires apparaissent tout désignés pour infléchir, par le biais des enfants, les habitudes des familles ; sans compter que leur densité territoriale optimise leur collecte. Les établissements scolaires fournissent ainsi de **nouveaux points de collecte du papier** à haute valeur éducative. C'est ce que le SIRTOMAD a expérimenté depuis septembre 2016.

La **collecte** trimestrielle des bacs de papiers a été confiée à une **entreprise sociale et solidaire**.

D'un point de vue **pédagogique**, des supports sur la valorisation du papier ont été fournis à **42 établissements scolaires en 2016** et **50 en 2017**, de la maternelle au lycée, participant à l'opération (jeux de l'oie, dossiers, vidéos ...). Et ça marche, avec des tonnages de papiers collectés qui ne cessent de croître !

➔ **9,5 tonnes de papiers collectées sur l'année scolaire 2016-2017**

➔ **11,6 tonnes de papiers sur l'année scolaires 2017-2018**

Les élèves sont invités à déposer dans les caisses et les bacs dédiés à l'opération :

- papiers de bureaux, enveloppes,
- courriers, lettres et autres imprimés,
- livres, cahiers,
- catalogues, annuaires,
- publicités, prospectus, journaux, magazines



Public visé : scolaires (primaire, collège et lycée)

Déchets évités : Déchets ménagers assimilés

Partenaires : établissements scolaires, label éco école, inspection académique, associations de parents d'élèves

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'animation et d'enfants sensibilisés
- Nombre d'écoles partenaires du projet sur la collecte des papiers
- Quantité de papiers collectés chaque année

Perspective à 2020 :

- Poursuivre la collecte des papiers dans les écoles,
- Développer cette collecte de papiers de bureaux sur les sièges du Grand Montauban et de Terres des Confluences,
- Poursuivre les animations scolaires sur l'ensemble du territoire

Frein(s) potentiel(s) :

- Difficulté organisationnelle pour l'entreprise sociale et solidaire
- Diversité des intervenants (directeurs d'établissements, enseignants, intendants et personnels de ménage)

Point fort :

- Réel engouement des instituteurs pour la réalisation d'animation sur la prévention et le tri (avec des visites de sites notamment)
- Grande motivation de la majorité des établissements
- De nouveaux établissements souhaitent régulièrement rejoindre le projet. 47 établissements sont inscrits en 2018.

4.5 Axe 4 : Mettre en place et renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation responsable

4.5.1 Action n°10 : promouvoir l'utilisation de sacs réutilisables

Objectif : modifier les pratiques et les comportements des habitants et des acteurs en leur inculquant des gestes de prévention des déchets

Contenu de l'action :

Le SIRTOMAD, a souhaité poursuivre les actions engagées en anticipant la suppression des sacs plastiques en lien avec la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le Décret d'application relatif aux modalités de mise en œuvre de la limitation des sacs en matières plastiques à usage unique est paru le 30 mars 2016.



Une **action de promotion des sacs réutilisables** sur les marchés de Montauban avec l'association des producteurs et avec les commerçants du centre-ville a été réalisée (juin 2017 + Novembre 2017) pour promouvoir la réduction des déchets (emballages/sacs plastiques). Plus de 5000 sacs cabas ont été distribués sur les 2 marchés de Montauban entre 2016 et 2017.

Public visé : Grand Public

Déchets évités : déchets ménagers et assimilés

Partenaires : associations de producteurs et commerçants du centre-ville de Montauban

Indicateurs de suivi :

- Nombre de sacs distribués
- Nombre de marchés où l'action a été menée

Perspective à 2020 :

Reproduire une action favorisant l'utilisation de sacs réutilisables sur le territoire de la communauté de terres des confluences.

Frein(s) potentiel(s) : mode de distribution à revoir

Point fort : action à fort caractère visuel (réutilisation régulière des habitués du marché)

4.5.2 Action n°11 : promouvoir le tri, le réemploi et le recyclage des textiles

Objectifs :

- Favoriser et valoriser les quantités de textiles réemployés et recyclés
- Atteindre 5 kg /an/ hab de textiles collectés.

Contenu de l'action :

Le bilan du Relais, principal acteur du territoire sur l'année 2017 est positif car leur action combinée avec la communication du SIRTOMAD a permis d'atteindre une moyenne de **4,42 kg/hab/an de textiles collectés** sur l'ensemble du territoire.

Il existe néanmoins des pistes d'améliorations pour améliorer ce chiffre mais c'est un travail



très long de sensibilisation que le SIRTOMAD souhaite poursuivre en partenariat avec le Relais 82 et d'autres acteurs du réemploi.

En 2017, 7 nouveaux conteneurs ont été installés sur le Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

Sur le gisement du SIRTOMAD, 61 % sont réemployés via la revente des textiles en bon état à l'export et dans les boutiques du réseau et 36 % sont recyclés en valorisation de la matière pour de nouveaux matériaux (isolant thermique et acoustique, chiffons...).

Seul 3 % de déchets sont issus de la collecte des textiles par Le Relais.

Public visé : Grand Public

Déchets évités : Déchets ménagers et assimilés

Partenaires : Le Relais 82, Emmaus 82, Inservest 82

Indicateurs de suivi :

- Nombre de bornes implantées sur le territoire
- Quantité de textiles collectée en kg/habitant/an

Perspective à 2020 :

Poursuivre l'implantation de nouvelles bornes sur la Communauté de Communes Terres des Confluences en priorité puis sur l'ensemble du territoire SIRTOMAD.

Malgré une communication renforcée (guide du tri, aide-mémoire), de nombreux textiles sont encore présents dans les conteneurs de collecte sélective .

Point fort : forte augmentation des textiles collectés sur 2016-2017

4.5.3 Action n°12 : Promouvoir l'apposition de l'autocollant « Stop pub »

Objectif :

- Réduire la quantité des imprimés non sollicités grâce à l'autocollant

Contenu de l'action :

Le constat principal du territoire est qu'il est déjà très bien équipé en autocollant stop pub avec en 2011, 15% des boîtes à lettres déjà stickées contre 8% en moyenne en France.

Un présentoir est proposé systématiquement dans les accueils de mairie et autres lieux publics demandeurs depuis 2013. Ce projet est suivi par un animateur du SIRTOMAD qui réalise un comptage régulier des quantités de stop pub qui leurs sont fournis par le syndicat.

En 2017, nous avons 14 292 autocollants stop pub apposés sur les boîtes aux lettres. Le projet de présentoir en lieux publics porte ses fruits puisque cela permet d'atteindre un fort taux d'apposition de l'autocollant des boîtes aux lettres sur le territoire.



Une quarantaine de présentoirs ont été mis en place dans des lieux publics ciblés et volontaires (mairie, agences immobilières volontaires, sites publics comme les médiathèques, boulangeries...etc.) au cours du programme de prévention (2010-2015) afin de présenter l'utilité et l'intérêt du Stop pub.

Estimation du gisement détourné/an : $14\ 292 \times 15 \times 2,3 = 493$ tonnes évitées

Public visé : grand public, distributeur & producteur d'imprimés non sollicités

Déchets évités : impression papier, journaux magazine

Partenaires : distributeurs de journaux

Indicateur de suivi :

- Nombre de boîtes aux lettres stickées

Perspective à 2020 : un travail avec les producteurs et distributeurs de journaux sera mis en place pour les informer du taux d'apposition de l'autocollant stop pub sur le territoire du SIRTOMAD.

4.6 Axe 5 : Augmenter la durée de vie des produits

4.6.1 Action n°13 : Promouvoir le réemploi et la réutilisation sur le territoire SIRTOMAD

Objectifs :

- Encourager et valoriser les actions visant à développer le réemploi/ la réutilisation
- Réduire les apports d'encombrants en déchetterie au profit du réemploi direct

Contenu de l'action :

Depuis 2010, les collectivités adhérentes du SIRTOMAD ont développé des zones de réemploi sur leurs déchetteries en partenariat avec Emmaus 82. Aujourd'hui le territoire du SIRTOMAD compte une déchetterie/recyclerie sur le territoire de la Communauté de Communes Terres des Confluences (à Castelsarrasin) entièrement gérée par l'association EMMAUS 82. Sur le territoire du Grand Montauban, la déchetterie ECOSUD dispose d'un caisson maritime qui est collecté 1 à 2 fois par semaine en fonction des apports des usagers.

Ce nouveau programme de prévention sera l'occasion d'intensifier l'action en faisant la promotion du réemploi et de la réutilisation autant que possible : :

- projet de création d'une recyclerie sur le Grand Montauban
- agrandissement des zones de réemploi
- Mise en place d'une filière de réemploi direct de matière/objets
- Optimisation de la filière des textiles,
- Promouvoir le réseau Repar'acteur de la Chambre de Métiers et participer à des journées de la réparation,
- encourager des actions citoyennes comme les boîtes à livre dans les communes partenaires (Montauban, Moissac..)

✓ **Projet « Répar'acteur » de la Chambre des métiers 82 :**

La chambre des métiers de Tarn et Garonne (CMA 82) mène un projet intitulé « Répar'acteurs » et lancé grâce à son site internet sur le 1^{er} trimestre 2017 sur le département.

Un partenariat entre le SIRTOMAD/ l'ODAC (Office de l'Artisanat et du Commerce de Montauban) et la CMA 82 est visé dans le cadre du programme « zéro déchet zéro gaspillage ». Les objectifs recherchés dans le cadre de ce partenariat sont transversaux :

- **Pour l'ODAC :** faire déambuler le grand public dans le cœur de ville pour le rendre dynamique,
- **Pour le SIRTOMAD :** mettre en avant le réemploi et la réparation en faisant appel au savoir-faire de l'artisanat et au commerce de proximité,
- **CMA 82 :** développer des partenariats dans le cadre du projet répar'acteurs.

Plusieurs types d'actions sont envisageables :

- Organiser un rallye du réemploi et de la réparation en cœur de ville
- Animer un stand sur la réparation sur un marché de producteur
- Organiser une journée de la réparation et du réemploi au sein des collectivités adhérentes

✓ **Projet de création d'une déchetterie/recyclerie sur le GMCA (zone AlbaNord) ouverte aux professionnels**

Suite à la réalisation sur l'année 2017 d'un diagnostic des déchetteries du GMCA, pour répondre aux besoins actuels en matière de sécurité, d'information des usagers, de qualité de services...etc, un scénario favorable à l'optimisation des infrastructures a été élaboré.

Cette étude d'optimisation a permis au Grand Montauban de retenir un scénario prenant en compte **une réorganisation et extension de la déchetterie d'Albasud ainsi qu'une fermeture de la déchetterie Zi Nord** au profit d'une **reconstruction en incluant la création d'une recyclerie attenante**.

La Recyclerie permettrait de collecter des objets dont les usagers souhaitent se débarrasser en déchetterie afin de les réparer et les revendre. La Recyclerie permettrait aussi de sensibiliser ses usagers aux gestes éco-citoyens de la réduction des déchets (choix de consommation, entretien des objets, produits de seconde vie, tri...) et au concept des 3R : Réduire, Réutiliser et Recycler les déchets.

Public visé : Grand Public

Déchets évités : Déchets ménagers assimilés (encombrants collectés en déchetteries)

Partenaires : association locale, EMMAUS 82, Le Relais 82

Indicateurs de suivi :

- Evolution des tonnages d'encombrants
- Evolution des quantités de textiles collectées

Perspective à 2020 :

- Projet de construction d'une recyclerie dernière génération,
- Optimiser les zones de réemploi déjà en place sur les déchetteries du territoire,
- Reprendre contact avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 82 pour organiser une action sur la réparation/réemploi sur le territoire du SIRTOMAD avec des ateliers pour le grand Public.

4.7 Axe 6 : Être éco exemplaire

4.7.1 Action n°14 : Promouvoir les évènements pauvres en déchets sur le territoire SIRTOMAD

Objectif :

- Encourager et renforcer les démarches d'éco évènements

Contenu de l'action :

Dans le cadre d'une convention de partenariat et d'objectifs, le SIRTOMAD a confié au CPIE Quercy Garonne, acteur de l'éducation à l'environnement en Tarn-et-Garonne, la réalisation de plusieurs actions, dont l'accompagnement des organisateurs d'évènements, à la réduction des déchets sur les évènements.

Pour l'année 2017, le SIRTOMAD a choisi de travailler sur un évènement tel que le marché de Noël de Montauban pour s'initier à la réalisation d'un diagnostic déchet avec la mise en place d'actions concrètes et réalisables pour les réduire.

Le marché de Noël a rédigé pour la 1^{ère} fois un règlement intérieur et le CPIE a proposé d'intégrer un article sur « les pratiques respectueuses de l'environnement » (Article 3 du document joint en annexe), intégrant les points suivants :

- L'utilisation de sacs réutilisables sur le marché,
- L'utilisation de vaisselle écoresponsable (Gobelets lavables ou compostables) est à favoriser,
- La gestion des déchets sur les stands sera réalisée par chaque exposant en triant ses déchets recyclables.

➤ **Prêt de gobelets lavables sur le territoire :**

Le SIRTOMAD a investi dans l'achat de 4000 gobelets lavables et de deux machines à laver les gobelets en 2013 (l'une est mutualisée sur les différents prêts des manifestations du territoire et l'autre est utilisable pour les services à la mairie de Montauban).

La demande de prêt de gobelets est tellement forte par les diverses manifestations que le SIRTOMAD a signé une convention de partenariat avec l'ESAT du Pech Blanc, pour la gestion logistique des prêts des gobelets lavables et de la machine à laver.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la démarche zéro déchet menée par le SIRTOMAD. Chaque année une vingtaine de prêts sont réalisés par l'ESAT pour le compte du SIRTOMAD (voir annexe).



Public visé : Grand Public

Déchets évités : Déchets ménagers assimilés

Partenaires : organisateurs d'évènements, associations culturelles ou festives..

Indicateurs de suivi :

- Nombre de partenaires
- Quantité de biodéchets collectées sur les festivals

Perspective à 2020 :

- Poursuite des prêts gobelets avec la logistique assurée par l'ESAT du Pech Blanc,
- Etudier la collecte des biodéchets sur des événements du territoire tel que le festival « Montauban en scènes » ou le festival de la voix (Moissac).

Freins potentiels :

- Impact de l'action difficilement quantifiable en termes de quantité de déchet détourné,
- Les consignes ne sont que des préconisation(s) car aucune obligation d'améliorer la valorisation et de réduire leurs déchets pour les organisateurs d'évènements.

Point fort de l'action :

- Label « éco festival » apprécié par les organisateurs d'évènements (plus-value)
- La demande de prêt de gobelets lavables est très forte par les diverses manifestations du territoire

4.7.2 Action n°15 : Réduire la production de papier dans les mairies avec la « Charte zéro papier mairies »

Objectif : Poursuivre et renforcer la démarche d'éco-exemplarité au sein des communes du territoire SIRTOMAD. L'objectif est de montrer l'exemple au niveau des établissements publics et des établissements scolaires notamment (projet papier ELISE).

Contenu de l'action :

A l'occasion du premier programme de prévention des déchets, le SIRTOMAD a initié cette démarche de réduction de la consommation de papier au sein de ses propres services ainsi que plusieurs autres services du Grand Montauban et de la Chambre de commerces et d'industrie 82. Cette démarche doit être poursuivie dans le cadre du programme Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage de par la diffusion d'une charte zéro papier avec l'adoption de plusieurs éco-gestes simples au bureau et notamment la réutilisation de brouillon en cahier de travail,....

Pour ce programme de prévention, le SIRTOMAD renforcera sa démarche en proposant d'intégrer ces notions de réduction de la consommation de papier auprès d'autres partenaires privés comme des banques ou encore des services de l'état, chambres consulaires...etc

Public visé : mairies des communes du territoire, entreprises privées, services de l'état, chambres consulaires

Déchets évités : papiers

Partenaires : établissements administratifs variés

Indicateurs de suivi :

Nombre de collectivités/établissements engagées dans une démarche éco-exemplaire (via la charte)

Perspective à 2020 : développer les partenariats pour réduire la consommation de papiers du territoire

Freins potentiels :

- aucune obligation à réduire l'utilisation des papiers
- modification des pratiques ce qui implique un temps d'adaptation

4.7.3 Action n°16 : Promouvoir l'utilisation de l'eau du robinet

Objectif :

- inciter les habitants à boire de l'eau du robinet pour réduire leurs emballages

Contenu de l'action :

- Sondage IFOP de septembre 2012, 67 % des habitants déclarent boire de l'eau du robinet,
- Sondage IFOP de septembre 2014, 66 % des habitants déclarent boire de l'eau du robinet,

Deux tiers des habitants déclarent boire souvent ou presque toujours de l'eau du robinet, une proportion stable et conforme aux pratiques nationales.

Toutefois, cette pratique apparaît un peu plus forte dans certaines localités. Une communication sur le prix de l'eau en bouteille peut inciter à la consommation de l'eau du robinet dans la mesure où les habitants ne semblent pas conscients du

surcoût occasionné par l'eau en bouteille (en 2014 seulement 10% des personnes interrogées pensent que l'eau en bouteille est plus de 10 fois plus chère que l'eau du robinet et 19% ne savent pas que l'eau en bouteille est bien plus chère que l'eau du robinet).

Les communes du territoire pourront être partenaires du SIRTOMAD pour promouvoir l'eau du robinet et réduire leurs déchets et ainsi s'équiper de carafes lavables avec des gobelets réutilisables pour leurs réunions et autres conseils municipaux.

Public visé : grand public, mairies

Déchets évités : bouteilles plastiques

Partenaires : mairies, associations

Indicateur de suivi :

- Nombre de chartes signées par les mairies

4.8 Axe 7 : Utiliser les instruments économiques

4.8.1 Action n°17 : Etudier la mise en place d'une tarification incitative

Objectif :

Réduire la production d'ordures ménagères de -25% à horizon 2025.

Contenu de l'action :

Pour la collectivité du Grand Montauban, un groupe de travail, composé de techniciens déchets, du responsable des finances et d'élus a été constitué.

L'étude a permis de présenter le mécanisme de la tarification incitative, les différentes options entre la Redevance incitative (RI) et la TEOM incitative (TEOMi), ainsi que les étapes indispensables à la mise en œuvre.

Le coût du service à travers la matrice des coûts est connu et maîtrisé.

La phase 1 de l'étude a permis d'optimiser le service, les leviers suivants ont été mis en œuvre :

- **Levier 1** : Réorganisation des circuits de collecte
- **Levier 2** : substitution de collectes OM par des collectes de cartons, en centre-ville, et réduction de fréquence /une partie des faubourgs
- **Levier 4** : continuer la mise en place de la collecte par PAVE
- **Levier 6** : propreté de l'agglomération : collecte des dépôts sauvages
- **Levier 7** : mise en place de la Tarification Incitative
- **Levier 8** : réflexion sur le Règlement du Service public de gestion des déchets

Cette hypothèse a été détaillée et présentée dans un groupe de travail spécifique.

Ce levier induira une baisse significative des tonnages d'OMR et des fréquences effectives de ramassage des bacs d'OM.

Compte tenu des délais de mise en œuvre et afin que les économies de collecte générées puissent être prises en compte par le futur prestataire, l'arbitrage a été de poursuivre l'étude sur ce mandat (2014-2019). La durée du marché fixée à 5 ans renouvelable 2 fois un an permet de répondre à cet objectif.

Pour la Communauté de Communes de Terres des Confluences, le choix qui a été pris est de ne pas lancer une étude sur la tarification incitative. Le choix de se concentrer seulement sur la redevance spéciale (professionnel) a été préféré pour 2018 et 2019.

Public visé : Usagers du service public

Déchets évités : Ordures ménagères et assimilés

Partenaires : collectivités adhérentes au SIRTOMAD à savoir le Grand Montauban Communauté d'Agglomération et la Communauté de Communes Terres des Confluences.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'habitants couvert par la Tarification incitative
- Evolution de la production des OMA sur le territoire en Tarification incitative

Perspective à 2020 :

La délibération pour l'instauration de la tarification incitative devra être prise au début du prochain mandat (à partir de 2020).

Freins potentiels :

- Effets collatéraux : responsabilisation des usagers, y compris des commerçants.

4.8.2 Action n°18 : Etudier la mise en place d'une tarification spéciale sur les territoires du Grand Montauban et de Terres des Confluences

Objectif :

Réduire la production de déchets ménagers assimilés de 10% à horizon 2020.

Contenu de l'action :

Le Grand Montauban a identifié les professionnels « gros producteurs » de déchets de son territoire en limitant à compter du mois de Mars 2017 le volume maximum à 3000 L d'ordures ménagères résiduelles par semaine et par entité.

Suite à un diagnostic de terrain, plusieurs entités se sont retournées vers le SIRTOMAD pour améliorer le tri des emballages et développer les pratiques de compostage afin de réduire leur déchet.

La communauté de communes de Terres des Confluences a mené une étude en 2017 sur la mise en place de la redevance spéciale.

Une première étape de restitution est envisagée lors du 1^{er} semestre 2018.

La mise en œuvre de cette redevance spéciale est prévue au 1^{er} janvier 2019.

Public visé : Professionnels et collectivités de collecte

Déchets évités : Déchets Ménagers et Assimilés

Partenaires : Communauté de Communes Terres des Confluences

Indicateurs de suivi :

- Nombre de collectivités en redevance spéciale
- Evolution de la production des DMA sur le territoire CC Terres des confluences

Perspective à 2020 :

Suivi des effets de la mise en œuvre de la redevance spéciale

Freins potentiels :

Mécontentements des professionnels

Action n°19 : Réglementer les apports en déchetterie sur le territoire de Terres des confluences

Objectif : Réduire les apports de déchets occasionnels en déchetterie.

Contenu de l'action : Depuis 2009, les quantités apportées en déchetterie ne cessent d'augmenter sur le territoire de la communauté de communes terres des confluences. Le système de gratuité actuel ne favorise pas les actions de prévention tel que le broyage des déchets verts ou le recyclage du plâtre.

Public visé : Usagers et professionnels

Déchets évités : Déchets occasionnels (déchetteries)

Partenaires : Communauté de communes Terres des confluences, les organismes professionnels

Indicateur de suivi :

Evolution des apports en déchetterie

Perspective à 2020 :

Meilleur suivi des quantités de déchets collectés sur les déchetteries

Freins potentiels :

Mécontentements des professionnels et usagers particuliers à cause du changement

4.9 Axe 8 : réduire les déchets du BTP

4.9.1 Action n°19 : Améliorer la connaissance de la gestion des déchets du BTP et la traçabilité

Selon le plan national de prévention des déchets (2014-2020), l'objectif national est de stabiliser la production des déchets du BTP à horizon 2020.

Aussi, selon le plan régional de prévention et de gestion des déchets, la tendance d'évolution du tonnage de déchets inertes du BTP à 2025 et 2031 est estimée sur la base d'une perspective d'augmentation de +0,5 % par an de l'activité du BTP. D'après cette hypothèse le gisement de déchets inertes du BTP devrait augmenter de +5% entre 2015 et 2025 (et +8% entre 2015 et 2031).

Enfin, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, prévoit de « valoriser sous forme de matière 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020 ».

Objectifs :

- Mettre en place un suivi simple des déchets produits et leurs filières de valorisation sur le territoire
- Loi TEPCV : Valoriser sous forme de matière 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.

Contenu de l'action :

Dans ce contexte, la priorité donnée par les collectivités adhérentes au SIRTOMAD sera de suivre l'évolution des déchets inertes du BTP sur le territoire afin d'en limiter les quantités produites par habitant, permettant une stabilisation de la quantité de déchets sortis de chantiers malgré une augmentation constante de la population sur la période 2015-2031.

Les priorités à retenir pour atteindre les objectifs fixés s'articulent en 5 axes prioritaires :

- 1) Améliorer la connaissance de la gestion des déchets du BTP et la traçabilité,
- 2) Impliquer l'ensemble des acteurs de la construction,
- 3) Favoriser la prévention des déchets,
- 4) Améliorer la compétitivité des filières de valorisation par rapport au stockage,
- 5) Lutter contre les pratiques non conformes et les sites illégaux.

Pour améliorer le suivi de la gestion des déchets de chantiers sur son territoire, le Grand Montauban Communauté d'agglomération a mis en place une charte de chantier propre (voir en annexe) dans ses marchés de travaux.

Cette charte est très simple à remplir par les prestataires et ses objectifs sont les suivants :

- Suivre la bonne gestion de la production de déchets à la source,
- Réduire le non mélange des déchets pendant la réalisation de l'ouvrage,
- Optimiser la collecte et les exutoires en favorisant une logistique de proximité,
- Assurer une bonne traçabilité,
- Maîtriser les coûts de gestion des déchets.

Cette charte a été expérimentée en 2017 sur deux chantiers du Grand Montauban, après l'avoir présenté en réunion de lancement des chantiers aux entreprises mandatées pour la réalisation du projet.

Public visé : entreprises du bâtiment et voiries

Déchets évités/valorisés : Déchets industriels banals, gravats...etc (collectés en déchetteries ou directement sur les chantiers)

Partenaires : entreprises du BTP, syndicats professionnels (CAPEB), chambres consulaires, ORDECO (observatoire des déchets)

Indicateurs de suivi :

- Nombre de fiches de suivis complétées
- Suivi des tonnages recyclés

Perspective à 2020 :

Etendre l'utilisation de cette charte chantier propre à tous les marchés de travaux

4.9.2 Action n°20 : Favoriser le réemploi et le recyclage des matériaux des entreprises du BTP

Objectif :

- étudier la mise en place d'une filière de collecte et de valorisation des déchets de plâtre en déchetterie à l'échelle du SIRTOMAD

Contenu de l'action :

Le Grand Montauban Communauté d'agglomération (GMCA) dispose de deux déchetteries sur son territoire. Chacun des sites dispose de 3 à 4 bennes dédiées à la collecte des encombrants.



Les tonnages collectés par le GMCA sur les deux déchetteries représentent chaque mois près de 600 tonnes qui sont traités au « Centre d'Enfouissement Technique » (CET) à la DRIMM à Montech.

Les coûts liés à la collecte, au transport et au traitement de ce type de déchet représentent 110 € HT/tonne.

Cette filière de traitement des déchets constitue près de 80% du budget du GMCA pour le traitement des déchets provenant des déchetteries (soit par valorisation, recyclage ou enfouissement). La fréquence de collecte des bennes d'encombrants est de l'ordre d'une benne par jour par déchetterie soit au total, près de 20 tonnes transportés par jour.

Dans la logique de la loi de transition énergétique qui impose aux professionnels de recycler ou réutiliser 70% les déchets de chantiers d'ici 2020, le Grand Montauban cherche donc à limiter les tonnages collectés en encombrants sur ses déchetteries.

La mise en place de la filière de recyclage du plâtre a été effective en Novembre 2017. Une période d'expérimentation a permis d'atteindre plusieurs objectifs et notamment de :

- Réduire les tonnages d'encombrants (20 à 25 tonnes par mois en moyenne sur l'expérimentation de 2017) collectés en déchetteries,
- Réduire les rotations de transport de bennes encombrants,
- Favoriser le recyclage matière sur le territoire du GMCA,
- Développer un partenariat avec un prestataire local en Occitanie (34) qui valorise le gypse,
- Etudier un partenariat avec les entreprises du bâtiment.

Le recyclage du plâtre (plus précisément du « gypse » présent dans le plâtre) se présente de deux manières avec soit par réinjection dans la fabrication de plaques de plâtre (95 % de la filière actuelle) soit par une utilisation comme amendement

agricole. La valorisation du plâtre plutôt que l'enfouissement représenterait une économie financière annuelle estimée à 17 000 € pour le GMCA.

La communauté de communes de Terres des confluences souhaite expérimenter cette filière de collecte du plâtre sur ses déchetteries dès 2018.

Public visé : Usagers et professionnels du BTP

Déchets évités : Déchets ménagers assimilés (encombrants collectés en déchetteries)

Partenaires : Communauté de communes Terres des confluences, les organismes professionnels

Indicateur de suivi :

Evolution des apports de plâtre valorisés en déchetterie

Perspective à 2020 :

- Augmenter les quantités de déchets collectés sur les déchetteries en créant des partenariats avec les organismes professionnels
- Développer d'autres filières de valorisation des déchets de chantier

Freins potentiels : Gisements importants

Point fort de la filière :

Coût de traitement à la tonne moins élevé pour les professionnels

4.10 Axe 9 : réduire les déchets des entreprises

4.10.1 Action n°21 : Réduire les déchets des entreprises du territoire

Objectif :

- Réduire les déchets des entreprises ciblées

Contenu de l'action :

Agir auprès des professionnels nécessitera de développer des partenariats solides avec les chambres consulaires et les syndicats professionnels. Le PLPDMA sera l'occasion d'initier des temps d'échanges à travers des réunions de sensibilisations au tri des déchets et à la prévention, afin de donner des conseils et pistes d'actions pour réduire leur production de déchets.

Dans le cadre de la redevance spéciale portée par la communauté de communes de Terres des Confluences, une priorité sera donnée sur les entreprises de cette collectivité adhérentes au SIRTOMAD.

Dans le cadre de la démarche « zéro déchet, zéro gaspillage », le SIRTOMAD s'engage à :

- Réaliser 20 diagnostics auprès de cibles (entreprises) volontaires en partenariat avec la CCI 82,
- Développer la sensibilisation des entreprises quant aux gestes de tri et de prévention des déchets (étude sur la collecte et valorisation des biodéchets en Tarn et Garonne),

Public visé : Professionnels du territoire, entités structurées comme une entreprise privée (EHPAD, hôpitaux, centre des impôts, maison d'arrêt...etc.)

Déchets évités : déchets ménagers et assimilés

Partenaires : chambre consulaire (chambre des métiers et de l'artisanat, chambre de commerces et d'industrie 82), syndicats professionnels, associations de commerçants, collectivité adhérente au SIRTOMAD en démarche redevance spéciale

Indicateur de suivi :

- Nombre de réunions de sensibilisation organisées

Perspective à 2020 :

Réaliser d'autres diagnostics déchets auprès d'entreprises volontaires du territoire
Application loi TEPCV (5 flux)

Freins potentiels : entreprises réfractaires au changement et au fait de payer pour le traitement de leurs déchets

4.11 Axe 10 : Organiser la gouvernance du PLPDMA

4.11.1 Action n°22 : Piloter, élaborer et suivre le plan d'action du PLPDMA

Objectif :

- Animer la gouvernance participative pour développer le plan d'action du PLPDMA

Contenu de l'action :

Le syndicat ayant l'expérience de l'animation du Programme Local de Prévention, s'est vu confier l'élaboration et la mise en œuvre du PLPDMA par ses collectivités territoriales adhérentes et compétente en matière de « collecte » des déchets.

Le syndicat ayant poursuivi sa démarche de prévention en 2016 avec le projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », accompagné et subventionné par l'ADEME, a d'autant plus vocation à animer ces deux programmes complémentaires que sont le PLPDMA et le ZDZG.

L'article R 541-41-22 CE impose la constitution d'une CCES, Commission Consultative d'Elaboration du Suivi, pour donner son avis sur le projet de PLPDMA et les objectifs fixés.

Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année à cette même CCES et une révision est prévue tous les 6 ans.

Toutefois, pour être en cohérence avec le projet territoire ZDZG et les objectifs intermédiaires à horizon 2020 du plan régional, un bilan à mi-parcours sera réalisé afin de réorienter si besoin les objectifs.

Public visé : membres de la commission consultative, élus et autres partenaires chambre consulaire (chambre des métiers et de l'artisanat, chambre de commerces et d'industrie 82), syndicats professionnels, associations de commerçants, collectivité adhérente au SIRTOMAD en démarche redevance spéciale

Indicateur de suivi :

- Nombre de réunion de la CCES
- Nombre de comité de pilotage ZDZG
- Nombre de réunion de l'équipe projet
- Nombre de réunion avec les élus référents prévention

5 Le dispositif de communication

- **Nouveau logo et nouveau site internet pour le SIRTOMAD**

Dans le cadre de son objectif ambitieux « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », le SIRTOMAD a souhaité se donner un nouvel élan en 2017 en se modernisant avec un **nouveau logo et un nouveau site Internet !**

Le nouveau logo du SIRTOMAD permet d'identifier plus aisément le rôle du syndicat et son ambition « Diminuer les déchets, valoriser plus » :



Cette identification se fait notamment grâce à l'utilisation des flèches du recyclage et de l'économie circulaire. Les couleurs rappellent celles des deux collectivités membres : Grand Montauban et Terres des Confluences.

D'autre part, afin de se faire connaître et d'offrir aux usagers, élus et enseignants, des outils pour tendre vers un « Territoire Zéro Déchet », le SIRTOMAD a créé son **site Internet : www.sirtomad.com**

Sur ce site accessible depuis un smartphone, il est possible de retrouver toutes les consignes de tri avec un **module de recherche intitulé « Que faire de vos déchets ? »** qui répertorie tous les types de déchets, découvrir les lieux de traitement des déchets, un espace enseignant ainsi qu'un nouveau site Troc-voisins.



- **Nouveau site « Troc-voisins »**

Le SIRTOMAD est la première collectivité d'Occitanie à ouvrir un site gratuit pour diminuer les encombrants du territoire : www.troc-voisins.fr

Ce **vide grenier virtuel** permet aux habitants d'un même territoire de donner ou vendre des produits plutôt que de jeter en déchèterie !

Cet outil de communication est entièrement gratuit, facile d'utilisation, et accessible depuis un ordinateur ou un smartphone. Ce site permet grâce à la géolocalisation de repérer ce que l'on cherche au plus près de chez soi : Troc-voisins réduit les encombrants des habitants et en fait profiter son voisin ! « Un reste de peinture, des chutes de carrelage, un ancien grille-pain, des meubles, vous avez très certainement ces objets chez vous dont vous n'avez plus l'utilité, alors pourquoi ne pas les donner ou les vendre ?

Pour le SIRTOMAD, c'est un atout non négligeable pour diminuer les encombrants, favoriser le réemploi et créer du lien social sur le territoire !



Plan de communication :

- Affichage MUPI à Montauban, Castelsarrasin et Moissac
- Articles de presse (Communiqué de presse, journaux municipaux, Recyclons...)
- Flyers
- Réseaux sociaux (Facebook)

→ **Point faible :**

- Difficulté pour faire connaître ces nouveaux outils à tous les habitants

→ **Point fort :**

- Nouveaux outils très appréciés des utilisateurs
Site Internet SIRTOMAD : 1 640 utilisateurs depuis la mise en ligne en septembre 2017
Site Troc Voisins : 307 annonces enregistrées avec 265 visiteurs/mois

Vente de composteurs individuels :

Depuis Septembre 2017, le SIRTOMAD centralise les informations des collectivités adhérentes sur son nouveau site internet (www.sirtomad.com). Des liens pour connaître les modalités de ventes des composteurs sont disponibles sur le site internet du SIRTOMAD.

Fiche bilan par commune :

Le SIRTOMAD a créé une fiche présentant le bilan pour chaque commune de son territoire (cf. annexe), les actualités en matière de déchets ainsi qu'un projet d'article que les communes peuvent insérer dans leur bulletin municipal.

Par ailleurs, le SIRTOMAD a proposé de faire découvrir aux habitants du territoire, via ses collectivités adhérentes, ce que deviennent leurs déchets une fois triés grâce à une vidéo : <https://youtu.be/AW6Rw60nYZw>

6 Le calendrier du PLPDMA 2018-2025

Action prévention	Etat d'avancement*	Planning prévisionnel	Résultats/ Impacts
Axe 1 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité			
Promouvoir le compostage individuel	A poursuivre	2018 à 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la quantité de biodéchets dans les OMr • Fort impact des semaines offres spéciales
Promouvoir le compostage collectif	A étendre	2018 à 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les composteurs de quartiers • coût de l'accompagnement important • Diminution de la quantité de biodéchets dans les OMr
Développer les pratiques de broyage de végétaux et l'utilisation du broyat	A intensifier	2018 à 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des végétaux traités en déchetteries • Don du broyat aux usagers
Etudier la valorisation des biodéchets sur le territoire	A intensifier	2017/2019	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la quantité de biodéchets dans les OMr
Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire (GA)			
Lutter contre le GA dans les établissements scolaires	A étendre	2018 à 2025	Multiplications des écoles, collèges pour développer des projets sur ce thème
Promouvoir l'utilisation de l'application Too good to go	A étendre	2018 à 2025	Partenaires en constante augmentation depuis le lancement en 2017
Promouvoir l'utilisation des gourmets bag	A étendre	2018 à 2021	Plus de 40 restaurateurs partenaires en 2018
Axe 3 : Sensibiliser les acteurs et promouvoir leurs actions			
Sensibiliser le grand public	A étendre	2018 à 2025	Poursuivre la sensibilisation sur les stands du SIRTOMAD
Sensibilisation des scolaires	A poursuivre	2018 à 2025	Accompagner de plus en plus de classes sur des projets de réduction des déchets
Axe 4 : Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable			
Promouvoir les sacs réutilisables	A étendre	2018 à 2025	Fort impact visuel des actions déjà menées
Promouvoir le tri, le réemploi et le recyclage des textiles	A poursuivre	2018 à 2025	Améliorer la qualité du tri et réduire les ordures ménagères résiduelles
Promouvoir l'utilisation du stop pub	A poursuivre	2018 à 2025	Lutter contre les imprimés non sollicités
Axe 5 : Augmenter la durée de vie des produits			
Promouvoir le réemploi et la réutilisation	A intensifier	2019 à 2025	Développer l'activité avec les ESS

Axe 6 : Être éco exemplaire			
Promouvoir les événements pauvres en déchets	A étendre	2018 à 2025	Initiative à prolonger sur le tri des biodéchets et l'utilisation des gobelets à généraliser
Réduire la production de papier dans les administrations	A intensifier	2018 à 2019	Développement des partenariats avec mairies
Promouvoir la consommation d'eau du robinet	A intensifier	2018 à 2019	Développement des partenariats avec mairies
Axe 7 : Utiliser les instruments économiques			
Etudier la faisabilité d'une mise en place d'une tarification incitative	A intensifier	2018 à 2025	Economies dues à la diminution des quantités de déchets collectés et traités
Etudier la mise en place d'une tarification spéciale	A intensifier	2018 à 2025	Economies dues à la diminution des quantités de déchets collectés et traités
Axe 8 : Réduire les déchets du BTP			
Améliorer la connaissance de la gestion des déchets	A intensifier	2018 à 2025	Réduire les déchets encombrants et développer la valorisation matière
Favoriser le réemploi et le recyclage des matériaux des entreprises du BTP	A intensifier	2018 à 2025	Réduire les déchets encombrants et développer la valorisation matière
Axe 9 : Réduire les déchets des entreprises			
Réaliser des diagnostics	A étendre	2018 à 2025	Accompagner les gestes de tri et de réduction
Axe 10 : Gouvernance participative			
Piloter, élaborer et suivre le plan d'action du PLPDMA	A poursuivre	2018-2025	Bilan annuel à présenter à la Commission consultative de suivi du PLPDMA une fois par an

*** légende :**

A poursuivre = actions emblématiques de réduction des déchets

A étendre = actions lancées pendant le PLP

A intensifier = nouvelles actions de réduction des déchets

7 Les modalités de suivi et d'évaluation du programme

7.1 Le pilotage du PLPDMA

Le programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est adopté pour une durée de 6 ans. La dernière année est réservée à l'évaluation du programme et l'élaboration d'un nouveau programme d'action.

Pendant la durée du programme, celui-ci sera piloté par l'animateur « zéro déchet zéro gaspillage » du SIROTMAAD et son équipe projet avec des référents dans chaque collectivité adhérente.

Mme Berly et M. Garguy vice-présidents du SIRTOMAD seront les élus référents du PLPDMA en charge de la prévention des déchets.

Un bilan présentant l'état d'avancement et l'impact des mesures mises en œuvre sur l'évolution des quantités de déchets produits sera réalisé et présenté chaque année dans le cadre de la commission consultative d'élaboration et de suivi.

Ce bilan sera l'occasion d'apporter des ajustements en fonction des résultats obtenus.

7.2 Evaluation du PLPDMA

Le suivi du programme sera réalisé à travers des indicateurs de mise en œuvre des actions et des indicateurs relatifs aux quantités de déchets ménagers et assimilés produits :

- Ratio Déchets Ménagers et Assimilés
- Indicateurs généraux par action

L'évaluation du PLPDMA sera communiquée chaque année au public à travers la publication du bilan annuel d'activité du SIRTOMAD

7.3 La comptabilité analytique et les indicateurs de prévention, de collecte et de traitement des DMA saisi sous SINOE[®] déchets

Pour le territoire de la **communauté de communes de Terres des Confluences**, la matrice 2016 des coûts « Compta coût » a été saisie sous SINOE le 30 juin 2017 et validée le 4 août 2017. Celle de 2017 est prévue pour le 1er semestre 2018.

Le rapport annuel 2016 de la communauté de communes Terres des Confluences est disponible sur le site internet de la collectivité et a été présenté aux élus lors de la délibération du conseil communautaire du 8 juin 2017.

Pour le territoire du Grand Montauban, la matrice 2016 a été saisie et validée depuis le 06 novembre 2017. Celle de 2017 est prévue pour le 1er semestre 2018. Le rapport annuel 2016 a été présenté en CCSPL et lors du conseil communautaire du GMCA du mois d'octobre 2017.

Pour le SIRTOMAD, la matrice prévention 2015 a été validé le 16 mars 2017.

La matrice prévention 2017 est saisie sous SINOE et en attente de validation par l'ADEME.

Il est prévu aussi de saisir la matrice prévention 2016 sur le 1er semestre 2018.

Le SIRTOMAD a rédigé son rapport annuel d'activité 2016 disponible sur son site internet dans la rubrique kiosque (www.sirtomad.com).

7.4 Coût de gestion des déchets aidés

Le SIRTOMAD déclare depuis 2006 ses coûts de traitement des déchets via SINOE. Le Grand Montauban et la communauté de communes Terres des Confluences se sont engagées dans la même démarche.

Le coût aidé par habitant en 2016 pour le Grand Montauban était de 99,7 € TTC.

Le coût aidé par habitant en 2016 pour Terres des Confluences était de 95,85 € TTC.

8 ANNEXES

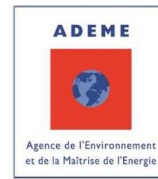
8.1 Partenaires Application « Too good to go » 2018

Nom de l'enseigne	Type d'enseigne	Adresse	Ville	Partenariat Too Good To Go
Maison Paga - Voltaire	Boulangerie	457 Avenue de Paris	Montauban	Partenaire 2018
Maison Paga - Cours Foucault	Boulangerie	11 rue du premier bataillon de choc	Montauban	Partenaire 2018
Maison Maurane - Théas	Boulangerie	2 Avenue Fernand Belontrade	Montauban	Partenaire 2018
Maison Maurane - Sapiac	Boulangerie	57 Grande rue Sapiac	Montauban	Partenaire 2018
Maison Maurane - Marché couvert	Boulangerie	Place Nationale	Montauban	Partenaire 2018
Maison Maurane - Le Tarn	Boulangerie	82 Grande rue Sapiac	Montauban	Partenaire 2018
Maison Maurane - Villebourbon	Boulangerie	19 rue du Général Sarrail	Montauban	Partenaire 2018
La mie de pain - Albasud	Boulangerie	2 Impasse Jacques Daguerre	Montauban	Partenaire 2018
Boulangerie- Pâtisserie Maly	Boulangerie	70 Rue Léon Cladel	Montauban	Partenaire 2018
Boulangerie Firmin	Boulangerie	3580 Route du Nord	Montauban	Partenaire 2018
Un autre pain	Boulangerie	48 Avenue Charles de Gaulle	Montauban	Partenaire 2018
La Bouche'rie	Boucherie	800 Avenue Henry Dunant	Montauban	Partenaire 2018
Boucherie Saint Michel	Boucherie	75 Avenue Charles de Gaulle	Montauban	Partenaire 2018
Les lansquenets	Restauration	40 Avenue du 10ème dragon	Montauban	Partenaire 2018
Butterfly	Restauration	25 Place Nationale	Montauban	Partenaire 2018
Ô faubourg joie	Restauration	108 Faubourd Lacapelle	Montauban	Partenaire 2018
Flunch Montauban	Restauration	1230 rue de l'Abbaye	Montauban	Partenaire 2018
Spar Montauban	Distribution	52 Avenue Charles de Gaulle	Montauban	Partenaire 2018
Carrefour city Monnet	Distribution	8 rue Jean Monnet	Montauban	Partenaire 2018

8.2 Questionnaire clientèle gourmet bag :



Questionnaire « Gourmet Bag »



Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, le SIRTOMAD (syndicat de traitement des déchets) a mis en place un partenariat avec les restaurateurs volontaires du territoire. Vous pouvez ainsi repartir avec votre Gourmet Bag si vous n'avez pas pu finir votre assiette. **Dans le but de pouvoir évaluer votre ressenti face à cette opération, nous vous remercions de répondre à ce questionnaire très court.**

Au restaurant, généralement, quelle formule privilégiez-vous ?

- Entrée-Plat-Dessert (menu complet)
- Entrée-Plat
- Plat-Dessert
- Plat seul

Finissez-vous toujours votre assiette au restaurant ? Oui Non

Connaissiez-vous le principe du Gourmet bag ? Oui Non

Selon vous, les quantités que vous laissez dans l'assiette justifient-elles de les emporter à la maison ? Oui Non

Comment estimez-vous « votre besoin » de Gourmet bag ?

- Dès que je ne finis pas mon assiette
- De temps en temps
- Jamais

Pour quelles raisons utiliseriez-vous le gourmet bag ?

- J'ai payé mon plat, il est normal que je puisse repartir avec,
- Pour m'éviter de préparer mon repas du lendemain,
- Pour lutter contre le gaspillage alimentaire
- Pour nourrir mes animaux

Pour quelles raisons n'emporteriez-vous pas vos restes avec un gourmet bag ?

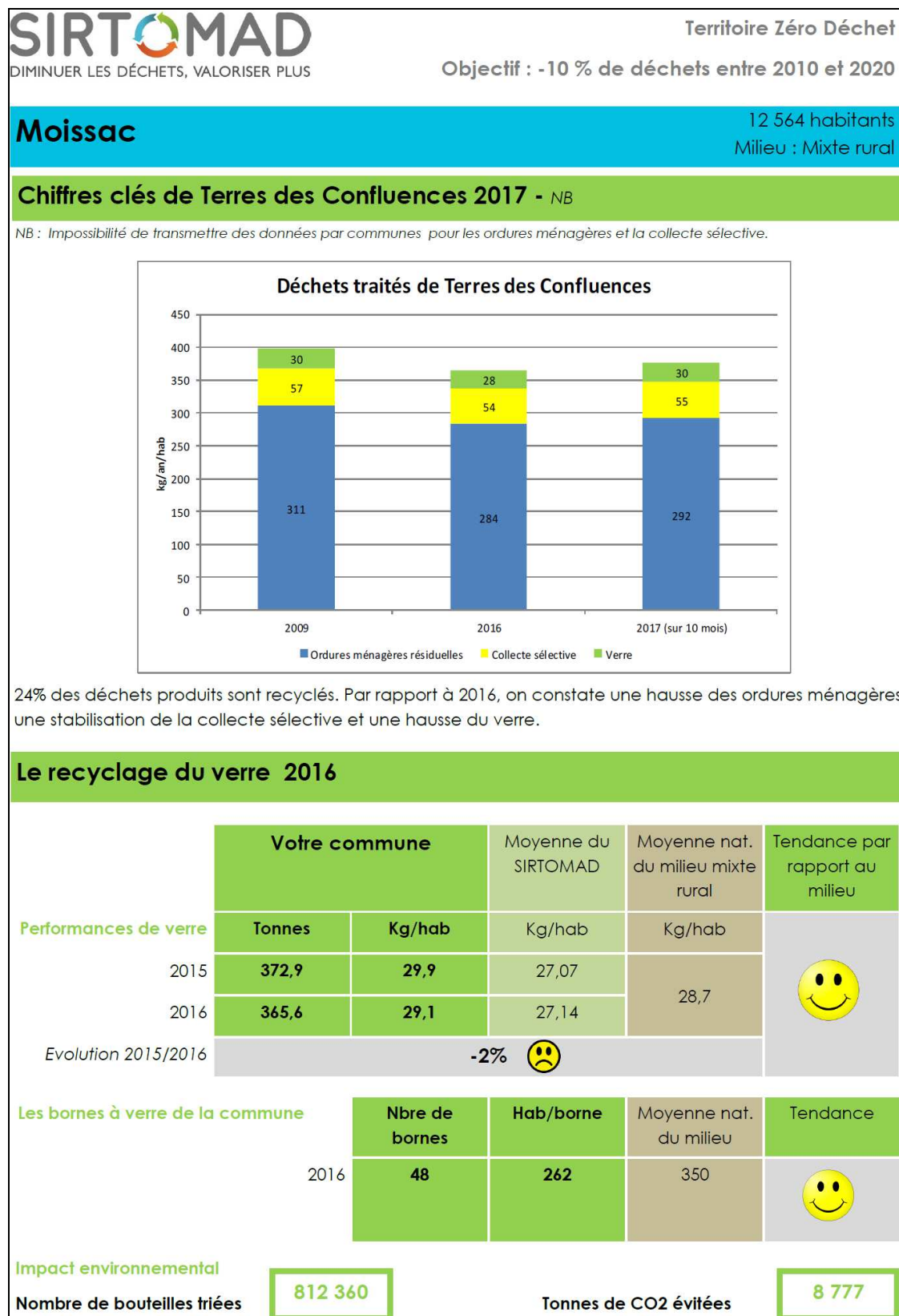
- Je n'y ai jamais pensé,
- Je n'ose pas demander,
- J'aurais honte de repartir avec,
- Je ne peux pas mettre la boîte rapidement au réfrigérateur,
- La boîte n'est pas pratique,

Aimeriez-vous que d'avantage de restaurants proposent le gourmet bag ?

Oui Non



8.3 Fiche Bilan type par commune

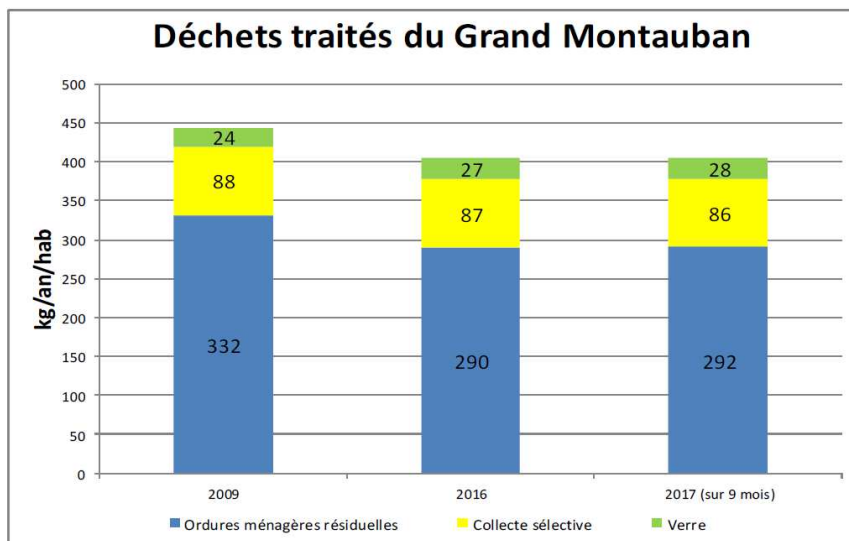


Reyniès

894 habitants
Milieu : Mixte rural

Chiffres clés du Grand Montauban 2017 - NB

NB : Impossibilité de transmettre des données par communes pour les ordures ménagères et la collecte sélective.



28% des déchets produits sont recyclés. Par rapport à 2016, on constate une stabilisation des ordures ménagères et de la collecte sélective et une hausse du verre.

Le recyclage du verre 2016

Performances de verre	Votre commune		Moyenne du SIRTOMAD	Moyenne nat. du milieu	Tendance par rapport au milieu
	Tonnes	Kg/hab	Kg/hab	Kg/hab	
2015	30,6	34,2	27,07	28,7	
2016	26,6	29,7	27,14		
Evolution 2015/2016			-13%		

Les bornes à verre de la commune	Nbre de bornes	Hab/bornes	Moyenne nat. du milieu	Tendance
2016	4	224	350	

Impact environnemental

Nombre de bouteilles triées

59 011

Tonnes de CO2 évitées

638

Communication

NOUVEAU logo

SIRTOMAD

DIMINUER LES DÉCHETS, VALORISER PLUS

NOUVEAU site internet

www.sirtomad.com



PRATIQUE : Un module « Où jeter vos déchets ? » répertorie tous les déchets et vous dit où les jeter.

CONTACT : 05 63 22 13 13 - contact@sirtomad.com

NOUVEAU site Troc-voisins

www.troc-voisins.fr

Ce vide grenier virtuel met en relation les particuliers souhaitant se débarrasser d'objets autrement qu'en les jetant aux encombrants ou en déchetterie, à travers un don ou une vente à petit prix. Les annonces géolocalisées sont classées par thématiques : bricolage, jardinage, jeux, vêtements...



Campagne verre/rugby

En fin d'année, vous pourrez retrouver cette campagne incitant au tri du verre, sur les panneaux d'affichage, les véhicules dédiés aux déchets, au cinéma, à la radio et lors des matchs de rugby ! Pour trier et recycler le verre, jouons collectif !



Programme d'animations scolaires

2017-2018

Le SIRTOMAD propose aux établissements scolaires des ateliers gratuits autour du tri/recyclage et de la réduction des déchets. Nos animateurs accompagnent également les démarches de labellisation Eco-Ecole, E3D et Agenda 21 scolaire. Ils sont à votre disposition pour toute question au 05 63 22 12 41.



Retrouvez le programme détaillé et des outils pédagogiques sur le site du SIRTOMAD www.sirtomad.com rubrique Enseignants.

8.4 Sites de compostages partagés sur le SIRTOMAD :

ID	Commune	adresse	Nom du site
1- MONT	Montauban	600 boulevard Alsace Lorraine	Résidence Le Pradel
2-MONT	Montauban	1 rue des acacias	Résidence Acacias
3-MONT	Montauban	27 rue du Lycée	Résidence Saint Maur
4-MONT	Montauban	2 rue du 1er bataillon de Choc	Résidence Doumerc
5-MONT	Montauban	253 avenue Charles de Gaulle	Résidence Montesquieu
6-MONT	Montauban	7 rue Denfert Rochereau	Résidence Alexandre 1er
7-MONT	Montauban	Impasse Auguste Comté	Résidence Ermitage
8-MONT	Montauban	8 rue de l'égalité	Résidence Egalité
9-MONT	Montauban	11 avenue de Toulouse	Quartier Hamecher Poulth
10- MONT	Montauban	25 rue Mila	Résidence Clos Mila
11-MONT	Montauban	10 rue Lassus	Résidence 10 rue Lassus
12-MONT	Montauban	4 rue Léon de Maleville	Résidence Hotel Collusson
13-MONT	Montauban	22 Faubourg Lacapelle	Lycée général Michelet
14-MONT	Montauban	25 rue Dominique Ingres	Résidence Ingres
15-MONT	Montauban	745 chemin de la margue	Résidence Grande Bastide
16-MONT	Montauban	20 avenue Charles de Gaulle	Résidence Veauville
17- MOIS	Moissac	65 avenue Jean Jaurès	Résidence Cadossang
18-MOIS	Moissac	30 Bassin du canal	Capitainerie Port de plaisance
19-MOIS	Moissac	Ecole Primaire du SARLAC	Quartier SARLAC
20-MOIS	Moissac	280 chemin de malengane	Résidence Malengane
21-CAST	Castelsarrasin	544 allée des tournesols	Cuisine centrale
22-MONT	Montauban	8 Grande Rue de Sapiac	Jardin des plantes
23-MONT	Montauban	2 rue Lucie Aubrac	Résidence Vignarnaud
24 - MONT	Montauban	27 avenue du 10ième dragon	Résidence 10ième Dragon
25 - MONT	Montauban	14 Place Charles Capéran	place Charles Capéran
26 - MONT	Montauban	Jardins Familiaux	Jardins Familiaux Comète

8.5 Affiche MUPI 2017 :



COMME CE BAGEL, 172 637
REPAS SERONT JETÉS CE SOIR...



RÉCUPÈRE-LES VITE À
PETIT PRIX SUR L'APPLI
Too Good To Go



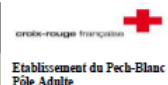
www.toogoodtogo.fr

SIRTOMAD
Syndicat Intercommunal de
SIRTOMAD



Grand
Montauban
Communauté d'Agglomération

8.6 Etat des prêts de gobelets réalisés en 2017 :

 Etablissement du Foch-Blanc Pôle Adulte		SUIVI SIRTOMAD 2017				Réf. : PRST-SS-V1 Date : 02/01/2017 Page : 1 sur 1	
Date	Nom	Prêt Lave verre	Commande	Date retour	Qté Retour	Appro	Stock
01/01/2017							3865
16/01/2017	Mairie Lamothe Cap	1	200		0	Donné par Sirtomad	3 665
20/03/2017	APE Lamothe Cap	0	200		200		3 665
22/05/2017	APEEC Mtb	0	300		300		3 665
29/05/2017	COTM	0	150		150		3 665
06/06/2017	Crèche familiale	0	150		143		3 658
06/06/2017	La boîte à malice	1	600		510		3 568
22/06/2017	Mairie de Montain	0	300		286		3 554
23/06/2017	APE Lamothe Cap	0	200	26/06/2017	200		3 554
22/06/2017	Ecole du FAU	0	300	26/06/2017	297		3 551
06/06/2017	Beach Soccer	1	500	26/06/2017	500		3 551
30/06/2017	MJC	0	1 000	05/07/2017	1 000		3 551
30/06/2017	Festivals des rives et des sons	1	2 000	03/07/2017	1 946		3 497
07/07/2017	Mairie de reynies	1	1 500	10/07/2017	1 500		3 497
19/07/2017	El mediodia de Aleph	1	500	24/07/2017	462		3 459
28/07/2017	Mairie de reynies	1	1 500	31/07/2017	1 500		3 459
13/09/2017	Les fées du son	1	400	18/09/2017	380		3 439
22/09/2017	Just Dance	0	600	25/09/2017	596		3 435
22/09/2017	Commune de Castelsarasin	1	1 000	25/09/2017	856		3 291
12/10/2017	Retour Sirtomad				108		3 399
13/10/2017	Ecole Jules Guesdes	1	200	16/10/2017	200		3 399
20/10/2017	Rugby Castelsarasin	0	500	25/10/2017	500		3 399
15/12/2017	MJC	1	1 000	19/12/2017	992		3 391

8.7 Engagement de l'entreprise pour la gestion des déchets de chantier

Document à remettre lors de la remise de l'offre **par lot.*

Objectifs :

- Réduire la production de déchets à la source,
- Réduire le non mélange des déchets pendant la réalisation de l'ouvrage,
- Optimiser la collecte et les exutoires en favorisant une logistique de proximité
- Assurer une bonne traçabilité.
- Maitriser les coûts de gestion des déchets

Identification et organisation de la collecte des déchets :

Lot N°.....

Type de déchets	Nom du déchet	Filière de traitement	Estimatif quantité
Déchets dangereux			
Déchets inertes			
Déchets valorisables			

A la fin des travaux, l'entreprise s'engage à fournir au maitre d'ouvrage les quantités de déchets évacuées par filière.

Date :

Nom de l'entreprise :.....

Signature :

8.8 Panneau communication : filière plâtre déchetterie ECOSUD

PENSEZ-Y !

Filière Plâtre

- ✓ Professionnels
- ✓ Particuliers

- Plâtre
- Plaques de plâtre
- Carreaux de plâtre
- Cloison alvéolaire
- Complexe isolant
(plaque + laine de roche)
- Complexe doublage
(plaque + PSE)

Pensez à trier vos déchets,
c'est du temps de gagné !

Renseignez-vous auprès du gardien

